

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. **Loi de finances pour 1998** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

JEUNESSE ET SPORTS

M. Alain Barrau, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Patrick Leroy,
Edouard Landrain,

Mme Catherine Picard,

MM. Christian Estrosi,
Bernard Outin,
Charles Ehrmann,
Jean-Claude Beauchaud.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.

Réponses de Mme le ministre aux **questions** de : MM. Alain Ferry, François Rochebloine, Edouard Landrain, Patrick Bloche, Mme Yvette Benayoun-Nakache, MM. Stéphane Alaize, Philippe Martin, François Colcombet, André Borel.

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 27)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 27)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 27).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, madame le ministre de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, je remercie tous ceux qui sont présents pour participer à cet important débat sur le projet de budget du ministère de la jeunesse et des sports pour 1998. Je pense que d'autres collègues nous rejoindront dans le courant de la matinée.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ils sont d'accord !

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Sans doute, puisqu'ils l'ont déjà voté en commission !

Les crédits du ministère de la jeunesse et des sports que nous examinons aujourd'hui ont une importance qui dépasse largement la place modeste qu'ils occupent dans le budget de l'Etat. Ils concernent, en effet, un domaine d'intervention où le bénévolat joue, aussi bien dans le secteur sportif que dans celui de la jeunesse et de l'éducation populaire, un rôle essentiel bien que difficilement quantifiable.

Je tiens donc, au début de mon intervention, à exprimer l'hommage que la représentation nationale doit rendre à tous ceux qui, dimanche après dimanche, quand ce n'est pas tous les jours de la semaine, mettent leur passion au service de la pratique sportive, de la vie associa-

tive, et accomplissent un travail bénévole irremplaçable. Aucune organisation liée à l'Etat ne pourrait y pourvoir. Vous l'avez d'ailleurs bien compris, madame le ministre, puisque le projet de budget de votre ministère prend fortement en compte cet aspect.

Ce projet de budget rompt avec la baisse enregistrée depuis trois ans des moyens affectés à plusieurs missions essentielles de ce département ministériel. Il permet ainsi de répondre aux priorités du Gouvernement et de rétablir les moyens nécessaires à la vie associative et au mouvement sportif. On doit encore faire plus et mieux, mais l'amorce est excellente. Il s'agit, avant tout, d'un budget de rupture.

Il rompt avec la réduction des crédits réservés aux missions essentielles du ministère qui ont été, depuis 1994, sensiblement réduits pour financer la Coupe du monde de football. A structure constante, c'est-à-dire sans prendre en compte les dotations inscrites pour la financer, les crédits sont réorientés à la hausse et progresseront de 3,7 % par rapport à 1997, comptes d'affectation spéciale inclus.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur la rupture introduite dans le budget d'investissement dont les crédits de paiement augmentent de plus de 70 % par rapport au projet de loi de finances de l'année dernière.

J'observe qu'il y a également rupture dans les moyens d'intervention qui, en dehors de la Coupe du monde, bénéficient d'une centaine de millions de francs supplémentaires après avoir été réduits de 235 millions de francs de 1994 à 1997.

J'ajoute enfin qu'il y a également rupture dans le projet de budget de fonctionnement qui revient sur les suppressions de poste votées dans les précédentes lois de finances.

Je me félicite du coup d'arrêt porté par le Gouvernement aux orientations décidées par la précédente majorité.

Je tiens également à souligner le rôle de notre rapporteur général, M. Didier Migaud, qui a fait adopter, au cours de la discussion de la première partie de la loi de finances, un amendement qui permettra d'augmenter d'une centaine de millions de francs la dotation du FNDS, le Fonds national de développement du sport. Je souhaite vivement que cet effort se poursuive afin que le ministère retrouve son niveau de crédits – et ce n'est pas une coïncidence – de la dernière année où un gouvernement de gauche l'a présenté devant cette assemblée, c'est-à-dire 1993, et dépasse ainsi les 4 milliards de francs.

C'est en ce sens que mon collègue et ami Alain Néri, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et moi-même, en tant que rapporteur de la commission des finances, avons avancé une série de propositions qui pourraient être mises en œuvre dès l'année prochaine. Elles sont, en tout cas, de nature à donner quelques orientations complémentaires à l'action du Gouvernement en soulignant les secteurs du budget

sur lesquels il conviendrait de consentir des efforts supplémentaires. Je les récapitulerai à la fin de mon intervention.

Ce projet de budget répond à une priorité et à un enjeu.

La priorité est l'emploi des jeunes. Il est, en effet, indispensable que le ministère chargé de la jeunesse fasse de l'écoute des jeunes sa préoccupation centrale et de l'emploi la priorité de son action. A cet effet, trois décisions ont été prises.

D'abord, des rencontres locales avec les jeunes viennent d'être lancées; elles déboucheront sur des mesures concrètes répondant à leurs attentes et à leurs besoins.

Ensuite, le ministère de la jeunesse et des sports sera l'un des artisans du plan emplois-jeunes au sein duquel il participera à la création de 25 000 emplois, dont 8 000 en 1998, ce qui est un effort non négligeable.

Enfin, les dispositifs propres à l'emploi associatif et sportif seront renforcés par la création de 350 postes FONJEP pour contribuer à compenser les 500 postes supprimés en 1996, et par une mesure nouvelle de 60 millions de francs en faveur du plan sport-emploi.

S'agissant de l'accompagnement du plan emplois-jeunes, j'appelle votre attention sur la nécessité d'assurer la formation des jeunes recrutés pour laquelle il est indispensable de réserver 15 millions de francs supplémentaires.

J'en viens à l'événement qui marquera l'exercice 1998, à savoir la Coupe du monde de football. Il faut, en effet, réussir aussi bien que possible, dans les meilleures conditions pour notre pays et pour sa jeunesse, cette compétition dont la préparation a monopolisé depuis 1994 plusieurs milliards de francs. Sur un total de 201 millions de francs prévu pour achever les investissements préalables et pour organiser la Coupe, une enveloppe de 15 millions de francs sera spécialement consacrée au financement d'animations destinées à faire de cet événement une manifestation accessible au plus grand nombre de jeunes.

Il conviendrait de prévoir des moyens financiers supplémentaires afin que l'on puisse faire du déroulement de cette épreuve une véritable fête populaire, notamment dans les quartiers les plus défavorisés où, très souvent, le football est un élément d'animation très important et assure un lien intercommunautaire. C'est pourquoi, dans les propositions formulées au nom de la commission des finances et de celle des affaires culturelles, figure la demande d'un effort supplémentaire en ce domaine.

En dehors de cette priorité et de l'enjeu qui orientent ce projet de budget, j'observe que les moyens affectés aux actions traditionnelles du ministère sont rétablis.

En premier lieu, le projet de budget restaure les moyens des services du ministère et des établissements placés sous sa tutelle. Il prévoit la création de trente-quatre emplois budgétaires qui met fin aux suppressions d'effectifs décidées au cours des dernières années. Certes, cet effort est encore limité, mais il s'agit d'une inversion très nette de la tendance, que je salue.

Je tiens aussi à rappeler l'état dégradé des équipements sportifs et socio-éducatifs de notre pays. Il me semble, par conséquent, urgent de compléter les dotations prévues en faveur de ce secteur par 35 millions de francs d'autorisations de programme qui permettraient de lancer un programme de réhabilitation.

La vie associative mérite une attention soutenue de la part des pouvoirs publics. Il s'agit d'un gage essentiel de cohésion sociale et d'un important gisement d'emplois.

L'évolution des crédits prévus pour 1998 contribue à redonner la priorité aux interventions en faveur du mouvement associatif.

Des moyens sont ainsi dégagés afin d'achever l'expérimentation de l'aménagement des rythmes scolaires et de terminer l'évaluation réalisée sur ce programme, qui bénéficie d'une enveloppe de 229 millions de francs. Pour mener à bien cette expérience, j'appelle l'attention du Gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait à inscrire une vingtaine de millions de francs supplémentaires.

Ce projet de budget contribue également à rétablir le soutien aux associations. Une mesure nouvelle de 10 millions de francs est affectée aux subventions versées au mouvement associatif afin de compenser les contractions de crédits décidées en 1996 et 1997, et un même montant est consacré aux subventions d'équipement destinées à la rénovation du patrimoine associatif. Enfin, les moyens d'intervention du FNDVA, le Fonds national de développement de la vie associative, sont reconduits à hauteur de 24 millions de francs.

Le rôle joué par les collectivités locales et les associations dans l'incitation à la création d'emplois me semble justifier que leur soient accordés 10 millions de francs supplémentaires.

Je terminerai en évoquant les interventions de l'Etat en faveur du sport.

Le développement de la pratique sportive par le plus grand nombre doit, en effet, être intensifié, et il faut maintenir le soutien du sport de haut niveau, en consentant notamment un effort particulier pour la lutte contre le dopage.

Ce projet de budget comprend plusieurs initiatives dans ce sens.

La création de cinquante nouveaux contrats de cadre technique national vient renforcer le soutien aux fédérations sportives. Le ministère continuera à participer au financement des manifestations sportives internationales programmées en 1998, notamment les jeux Olympiques d'hiver de Nagano, pour lesquels un budget de 20 millions de francs est prévu.

Par ailleurs, il consacre une mesure nouvelle de 4 millions de francs à la création de 200 nouveaux emplois réservés à des sportifs de haut niveau bénéficiant d'une convention d'insertion professionnelle.

Parallèlement, il renforce la lutte contre le dopage en faveur de laquelle des mesures nouvelles d'un montant total de 6,5 millions de francs sont prévues.

Enfin, les moyens du FNDS viennent d'être portés à plus d'un milliard de francs afin de donner la priorité au développement du sport de masse.

Je tiens à souligner, et l'actualité récente ne peut que m'y inciter, l'importance de la lutte contre le dopage. Je demande par conséquent au Gouvernement d'inscrire à cet effet 12 millions de francs supplémentaires.

Pour conclure, je vais récapituler les observations présentées à la fois par la commission des finances et la commission des affaires sociales, qui ont relevé six points prioritaires.

Premièrement, afin de faire de la Coupe du monde une véritable fête populaire, nous vous demandons d'augmenter les crédits inscrits pour l'organisation de cette manifestation de 15 millions de francs.

Deuxièmement, pour renforcer les moyens de lutte contre le dopage, étendre les contrôles à 600 athlètes de plus, créer deux unités de contrôles mobiles supplé-

mentaires, diffuser un document d'information, nous demandons une majoration des crédits de 12 millions de francs.

Troisièmement, compte tenu de l'état dégradé des équipements sportifs et socio-éducatifs régionaux et locaux, nous voulons amplifier l'effort déjà marqué dans votre budget ; nous avons chiffré les besoins à 35 millions de francs en autorisations de programme et 17,5 millions de francs en crédits de paiement.

Quatrièmement, afin de mener à bien l'expérimentation de l'aménagement des rythmes scolaires, nous vous demandons d'inscrire 21 millions de francs supplémentaires au chapitre 43-90.

Cinquièmement, nous pensons qu'il est nécessaire de consacrer à la ligne concernant la formation des jeunes recrutés dans le cadre des emplois-jeunes 15 millions de francs supplémentaires.

Enfin nous pensons qu'une majoration de l'ordre de 10 millions de francs sur le chapitre 43-90 serait nécessaire pour inciter les collectivités territoriales et les associations à développer des activités locales et à créer des emplois.

En conclusion, je me contenterai de faire observer que ce projet de budget a le mérite de concilier l'achèvement du financement de la Coupe du monde de football, qui s'impose à nous tous comme grand événement international, avec une restauration déterminée des interventions du ministère en direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports afin que, dans les prochaines années, le ministère puisse encore mieux prendre en compte les actions en faveur de la jeunesse, leur dimension populaire, et favoriser les interventions des associations.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter les crédits du ministère de la jeunesse et des sports pour l'année 1998, comme l'a fait, je tiens à le souligner, à l'unanimité la commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Madame la ministre, au moment où le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales doit indiquer l'opinion de cette dernière sur votre budget, je souhaite commencer par trois points positifs.

Qu'il me soit d'abord permis de vous remercier, vous-même, votre équipe et vos services pour la rapidité et la qualité des informations que vous nous avez fournies en réponse à mon questionnaire. Si nombre de mes collègues, rapporteurs spéciaux ou rapporteurs pour avis se plaignent parfois, je dois, au contraire, souligner à quel point l'information du Parlement sur votre budget a été complète.

Le deuxième motif de satisfaction porte sur le fait que votre action est marquée par des lignes particulièrement claires, par exemple, j'y reviendrai, en ce qui concerne la lutte contre le dopage et la politique de la jeunesse. Le travail du rapporteur est grandement facilité lorsque l'action du ministère est claire.

Le troisième motif de satisfaction, ce sont les chiffres, et c'est par là qu'il faut commencer. Je sais bien qu'en apparence, votre budget diminue de 62 millions de francs. Je sais bien qu'il n'atteint pas le seuil symbolique que nous avons souhaité de 0,2 % du budget de l'Etat,

ni le seuil tout aussi symbolique des 3 milliards de francs, mais si l'on tient compte de la répercussion de l'achèvement de l'opération « Stade de France », vos crédits vont vous permettre de dégager des moyens supplémentaires. Les crédits de paiement augmentent de 55 millions de francs pour les titres V et VI, les autorisations de programmes de 51 millions de francs et, en définitive, les moyens du ministère, une fois le financement du Stade de France achevé, augmenteront de 100 à 110 millions de francs.

Il convient de noter que, hors comité d'organisation des jeux Olympiques et hors Coupe du monde de football, votre budget, madame la ministre, est en augmentation de 4,7 % – ce dont nous nous félicitons – soit 126 millions de francs, et atteint 2,792 milliards de francs, contre 2,666 milliards l'an dernier. C'est d'ailleurs, il convient de le noter, le meilleur budget depuis celui de 1993, dernier budget voté par une majorité de gauche et qui atteignait 3,02 milliards de francs.

C'est satisfaisant et, surtout, ce budget marque une rupture avec la morosité des budgets précédents.

Sur le FNDS et le FNDVA, j'aurais tendance à dire qu'il y a continuité. En effet, le niveau prévisionnel des recettes de l'année précédente serait reconduit : 916 millions de francs pour le FNDS et 24 millions de francs pour le FNDVA. Ces crédits ressemblent, il est vrai, plutôt à une course de fond qu'à une course de haies. Mais on peut se féliciter de deux choses : d'abord, de la stabilisation et du réalisme de la recette, ce qui contraste aussi fortement avec les années 1994 et 1995 ; ensuite, du fait que les affectations du FNDS répondent bien aux missions de ce fonds, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, en particulier lorsqu'il a été mobilisé à hauteur de 230 millions de francs pour éponger le déficit des jeux d'Albertville.

Je ne peux que me féliciter de cet apport financier stable et clairement identifié, qu'il faut impérativement réorienter vers le sport de masse et les petits clubs.

Par ailleurs, il faut rendre hommage au rapporteur général du budget, Didier Migaud, qui a déposé lors de l'examen de la première partie de la loi de finances un amendement portant de 2,6 % à 2,9 % le taux de prélèvement sur les jeux exploités par la Française des jeux, ce qui permet de dégager environ 100 millions de francs supplémentaires. Cette recette pourrait utilement conforter le développement du sport de masse et, pourquoi pas, renforcer la lutte contre le dopage. Mais j'y reviendrai.

Quant au FNDVA, il est maintenu à son niveau de l'an dernier, soit 24 millions de francs. Cette stabilisation des recettes est positive, car elle permet d'éviter de trop fortes distorsions dans les actions à mener. Cependant, la seule ressource propre du fonds, le prélèvement sur les enjeux du PMU, a tendance à baisser. Aussi, il serait très souhaitable qu'une diversification des recettes du FNDVA soit rapidement mise en œuvre.

Il faudrait également accélérer la phase administrative du traitement des dossiers. En effet – je ne vous en fais pas reproche, car vous n'êtes là que depuis quatre mois – l'examen des demandes pour 1997 n'est pas encore achevé, à deux mois de la fin de l'exercice. Et pendant ce temps, les associations paient les agios qui mangent leurs subventions. Cela ne peut pas durer !

Naturellement, je ne peux pas vous épargner, en tant que rapporteur, quelques remarques sur la Coupe du monde, et plus spécialement sur le Stade de France. Le problème, et je l'ai développé dans mon rapport écrit, n'est pas lié au financement de l'équipement proprement

dit. Je dirai même que celui-ci est satisfaisant dans son principe même, qui est la parité entre le financement public et le financement privé. L'Etat apporte 1,2 milliard de francs, le solde étant à la charge du consortium. On ne peut de la même façon que se féliciter des mesures d'accompagnement qui concernent les huit stades de province, même si on aurait aimé que l'équipement d'infrastructures soit amélioré ici ou là. Cette observation est particulièrement vraie pour Saint-Denis. En revanche, vous héritez pour le Stade de France d'un contrat léonin qui, faute d'une équipe résidente, impliquera que l'Etat paye des sommes tout à fait exorbitantes : 50 millions de francs dès la saison 1998 ! Je sais, madame la ministre, que vous faites des efforts pour que les parties concernées se rencontrent, mais la responsabilité de l'Etat, si elle est engagée financièrement au-delà du raisonnable, n'est pas pour autant engagée s'agissant d'actions qui relèvent plutôt du secteur privé.

Il y a lieu aussi d'être inquiet s'agissant des démêlés juridiques auxquels la signature de ce contrat a donné lieu. Naturellement, le Gouvernement n'est pas responsable des conditions de passation du marché et des clauses concernant l'exploitation du stade. Pour autant, il doit les assumer, ce qu'on ne peut que regretter.

La politique qui se dessine derrière les chiffres du budget se caractérise d'abord par une réorientation des crédits vers la jeunesse. Pour la première fois, les actions pour la jeunesse mobilisent plus d'un quart du budget, et c'est une bonne chose.

Ensuite, vous déployez une politique de l'emploi tous azimuts. Sur ce point, on ne peut que constater la rupture avec la gestion précédente puisque, à trois années de baisse des effectifs succède, enfin, une année de hausse avec la création de quarante-deux postes de titulaires, dont la moitié pour les établissements publics. Le dispositif sport-emploi est maintenu et le ministère compte participer largement à la création d'emplois-jeunes : vous nous en avez annoncé 8 000 dès l'année prochaine et 25 000 au total, à terme.

Lorsque je dis qu'il faut constater cette rupture, je crois surtout qu'il faut s'en féliciter, puisque le ministère de la jeunesse et des sports est un ministère qui prépare l'avenir et a donc vocation, par excellence, à créer des emplois. J'ajoute qu'en 1998, votre projet de budget permettra de créer 350 postes FONJEP, si utiles aux associations et à l'activité de l'éducation populaire, elle-même essentielle pour la vie de nos communes et de nos quartiers et indispensable pour créer, recréer ou développer le lien social avec la jeunesse.

Pour ce qui concerne la Coupe du monde de football, mon collègue Alain Barrau a largement évoqué ce point dans son intervention, notre pays se doit de la réussir en en faisant, au-delà de son aspect événementiel, une grande fête populaire de la jeunesse et du sport, ouverte au plus grand nombre, sur les stades et en dehors des stades, par l'organisation de rencontres et d'animations variées et diversifiées.

Cela exige que nous nous mobilisions tous.

Au-delà de cet événement d'importance mondiale, je souhaite, madame la ministre, vous faire deux remarques qui débordent le simple cadre budgétaire.

La première, c'est que la représentation nationale ne peut dans son ensemble qu'encourager une modification des structures relatives au bénévolat. Nombre de petits clubs sont extrêmement gênés par des tracasseries administratives, des règles fiscales ou comptables totalement inadaptables.

M. François Rochebloine. C'est vrai !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Il y a là un vaste chantier qu'il convient d'ouvrir, en commun si vous le souhaitez.

M. Edouard Landrain. Tout à fait !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Dans ce cadre-là, il faudra aussi naturellement revoir le financement des petits clubs. A l'évidence, la législation ne correspond plus à la réalité de la vie associative d'aujourd'hui.

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Il est urgent de l'adapter et de la moderniser. Il en va du maintien de la vie associative dans notre pays.

Ma deuxième remarque concerne la santé publique. Il semble que le sport soit aujourd'hui plus que jamais envahi par l'argent roi. J'ai commencé mon rapport écrit en demandant s'il s'agissait de dégager plus d'argent pour développer la pratique du sport ou de faire du sport pour de l'argent. Dans cette compétition à tout prix à laquelle se livrent certains sportifs, et aussi, et peut-être surtout, les chaînes de télévision pour les droits de retransmission, c'est souvent la santé publique qui, en définitive, est en cause et se trouve menacée, car c'est cela qui explique le développement du dopage par des substances nouvelles, et d'autant plus dangereuses. Vous avez affronté ce problème, et je tiens à vous en féliciter, madame la ministre.

Pour ma part, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998, j'ai déposé un amendement, qui a été adopté, proposant de lutter plus efficacement contre le dopage sportif en renforçant la recherche sur le dépistage des substances dopantes actuellement indétectables. Cet amendement insistait aussi sur la nécessité de mettre en place et d'intensifier une campagne de prévention dans les milieux scolaires et sportifs et dans les CREPS. Il est urgent d'éradiquer ce véritable fléau en intégrant la lutte contre le dopage dans la politique de santé.

C'est dans le même esprit, que nous avions, M. Alain Barrau, Mme Picard et moi-même, déposé un amendement prévoyant d'augmenter de 12 millions de francs les crédits consacrés à la lutte contre le dopage. Chacun comprend la nécessité de cet amendement. Malheureusement, il n'a pas résisté au couperet fatidique et impitoyable de l'article 40.

Il faut pourtant trouver les moyens pour activer la lutte contre le dopage et protéger notre jeunesse. Nous devons mobiliser nos énergies, car nous ne pouvons accepter d'avoir toujours une guerre de retard sur les dopeurs et sur les dopés. Nous les avons rattrapés sur la nandrolone ; il faut continuer sur les autres produits.

Alors, madame la ministre, si vous ne pouvez pas les trouver ailleurs, pourquoi ne pas prélever à titre exceptionnel ces 12 millions sur les 100 millions de francs supplémentaires obtenus pour le FNDS ? Je crois que ce serait une bonne utilisation de ce fonds créé pour développer le sport.

Quant à la loi de 1991, dite loi Evin, vous en avez maintenu le cadre, et personnellement, je m'en réjouis, s'agissant des interdictions publicitaires que, à l'occasion de la Coupe du monde, le précédent gouvernement voulait remettre en cause.

Un point cependant me paraît mériter réflexion dans cette législation. Il s'agit des buvettes des petits stades.

M. Edouard Landrain. Bravo !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. La loi fait actuellement l'objet d'une évaluation. A cette occasion, je ferais volontiers une proposition et je souhaiterais qu'elle puisse être examinée. Elle consisterait à simplifier un régime trop compliqué et difficile d'application par les démarches qu'il nécessite.

M. Edouard Landrain. C'est vrai !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Aussi, il est urgent de clarifier et de mettre en place un système simple. Afin de garder le caractère convivial et traditionnel des buvettes des petits clubs, il conviendrait d'autoriser l'ouverture des buvettes à l'occasion des matches et des manifestations sportives officielles.

M. Edouard Landrain. Bravo !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. La vente des boissons alcoolisées autorisées serait limitée à celle prévue par la licence II des débits de boissons, à savoir le vin – le vin chaud en période d'hiver – la bière, le cidre et, bien sûr, les jus de fruit, le café et le thé. La vente des autres boissons alcoolisées serait formellement proscrite. L'ouverture des buvettes serait absolument interdite les jours d'entraînement.

M. Edouard Landrain et M. François Rochebloine. Très bien !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Une telle décision résoudrait définitivement le problème, clarifierait la situation et permettrait de continuer à assurer les dépenses courantes de fonctionnement des petits clubs sportifs : maillots, ballons, entretien des salles et des équipements.

On le voit, le budget de la jeunesse et des sports soulève des problèmes très éloignés des simples masses budgétaires : emploi, maintien du tissu social, développement des valeurs humaines. Le budget de la jeunesse et des sports est un indicateur privilégié de la façon dont un pays prépare son avenir et souhaite répondre aux aspirations de sa jeunesse.

A travers les mesures qu'il propose, votre budget, madame la ministre, est un budget qui engage le changement. Il va dans le bon sens. C'est pourquoi notre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à son adoption. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. François Rochebloine. Il est toujours à 0,18 % du budget de l'Etat !

Mme Catherine Picard. A qui la faute ?

M. le président. La parole est à M. Patrick Leroy.

M. Patrick Leroy. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les communistes se sont toujours battus pour que le sport soit l'affaire des citoyens dans le cadre d'une vie associative riche, accessible à tous, pour le développement et l'épanouissement de l'être humain.

Beaucoup reste à faire pour le démocratiser, ainsi que pour le féminiser : il n'y a, par exemple, qu'une seule fédération ayant à sa tête une femme.

Nous tenons donc à dire notre satisfaction de voir Mme la ministre exprimer cette forte volonté politique de démocratiser le sport et mettre en œuvre un certain nombre de dispositions visant à la concrétiser. Cela suppose des méthodes partant des besoins des citoyens et permettant, par étapes successives d'information et de

concertation, d'associer le mouvement associatif et sportif à l'élaboration de la politique sportive dans les domaines qui le concerne.

Il n'est pas inutile de rappeler que ce ministère, dont le budget est en constante régression depuis 1993, a failli disparaître.

Vous avez, madame la ministre, avancé des idées et des priorités qui sont innovantes, comme la mise en chantier du statut du bénévolat, de la charte de la vie associative, des droits de retransmission audiovisuelle et de leurs taxations, ainsi que d'une nouvelle loi sur le sport.

Votre budget traduit un réel effort en matière de création d'emplois, de dépenses en capital, d'investissement, de crédits pour la promotion et le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, dans le cadre des clubs et associations, et de lutte contre le dopage qu'il convient, certes, de réprimer fortement – c'est votre opinion, je vous en félicite – mais également de prévenir dès le début de la pratique sportive, donc dès l'école et dès l'adhésion à un club.

Sur tous ces aspects, vous avez l'assentiment et l'appui actif du groupe communiste.

Cela dit, les contraintes de Maastricht ont imposé des rigueurs budgétaires qui se sont traduites par une réduction du budget du ministère de la jeunesse et des sports, hors événements sportifs exceptionnels. Il représente 0,183 % du budget général de l'Etat, soit 2 900 millions de francs pour 1998, contre 2 964 millions de francs votés en 1997. Il est donc légèrement en baisse.

Ce chiffre de 2 900 millions de francs doit être comparé aux quelque 26 milliards que consacrent, chaque année, les collectivités locales au sport, ou à la même somme qu'on estime représenter l'apport des 1 300 000 bénévoles. Si l'on considère qu'un bénévole consacre en moyenne huit heures par semaine à son sport et à son association sportive, on obtient trente-deux heures par mois, environ 320 heures par an, ce qui pourrait correspondre, à deux emplois rémunérés à 10 000 francs par mois, charges patronales comprises. Si l'on multiplie ces 20 000 francs par dirigeant par 1 300 000, on obtient 26 milliards de francs, soit quatorze fois le budget du sport de l'Etat et l'équivalent du budget sport consacré par les collectivités locales à cet aspect de la vie collective et sociale. Je connais bien des municipalités qui consacrent 10 % ou plus de leur budget au sport !

M. Edouard Landrain. Heureusement !

M. Patrick Leroy. Dernière comparaison, ce budget est également inférieur à l'ensemble des sommes consacrées par les comités d'entreprises à la politique sportive.

Dans ce budget, l'agrégat « sport » baisse de 7,6 %. C'est une véritable injustice pour les 14 millions de licenciés, les 170 000 clubs de France et les très nombreux dirigeants bénévoles, qui font fonctionner le sport en France depuis plus d'un siècle, souvent de manière artisanale.

M'appuyant sur vos nouvelles orientations novatrices, que nous partageons car elles sont en rupture avec la politique sportive antérieure, je voudrais rappeler la nécessité : de rompre avec le déséquilibre des financements entre le sport de haut niveau et le sport pour tous ; d'aider davantage les collectivités, les fédérations, les clubs sous forme de convention d'objectif ; de développer, conjointement avec la lutte contre le dopage, la médecine sportive de l'école aux clubs jusqu'à l'élite ; de financer les événements exceptionnels de type Coupe du monde

de football par des crédits spécifiques à ces manifestations, sans toucher aux ressources provenant du fonds national du développement du sport ; d'aider les petits clubs et associations multisports et les disciplines sportives peu médiatisées, d'allouer des subventions aux déplacements, de permettre des allègements fiscaux, la baisse du taux de la TVA sur les équipements sportifs et, également, et d'accorder des autorisations d'ouverture de buvettes lors des matchs et des manifestations sportives.

Un autre élément positif de ce budget est la volonté de maintenir les établissements de Font-Romeu, de l'INJEP et du CREPS d'Antibes, et de développer fortement l'emploi sportif.

La pratique associative et sportive est une plus-value humaine, un facteur d'intégration, d'épanouissement individuel et collectif et mérite donc d'être valorisée par le renforcement des moyens budgétaires du ministère de la jeunesse et des sports, sans lesquels ces objectifs ne pourront pas être atteints.

Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, madame la ministre, pour redonner sa mission de service public au ministère de la jeunesse et des sports, et pour que l'argent serve le sport et non qu'il s'en serve et lui impose ses règles, pour que le sport, dans sa diversité, joue un rôle de promotion et d'éducation.

Ces objectifs exigent des moyens ; vous vous employer à les lui procurer. C'est la raison pour laquelle le groupe communiste votera ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste. Quelques applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Madame le ministre, au début du mois de juillet, vous qualifiez le budget que vous proposait le ministère des finances de budget de provocation.

Il n'a guère évolué, et, pourtant, au début de septembre, vous parliez publiquement de budget de rupture avec les budgets précédents, et vous vous félicitez de son amélioration par rapport au passé. Vous aviez découvert les réalités budgétaires.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Edouard Landrain. Il n'a pourtant guère évolué.

Comme d'habitude, il est insuffisant, pour ne pas dire raplapla ! (*Sourires.*)

Cela fait un certain nombre d'années que j'interviens sur le budget de la jeunesse et des sports, quelquefois en tant que rapporteur, quelquefois en tant que porte-parole de mon groupe, et je peux vous dire en toute sincérité que votre budget n'est ni meilleur, sûrement pas, ni, il faut vous l'avouer, tellement plus mauvais que ceux que nous avons eu à connaître dans le passé. (*Sourires.*)

M. François Rochebloine. Tout à fait !

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. C'est bon signe !

M. Edouard Landrain. Comme à l'habitude, c'est un budget de misère (*murmures sur les bancs du groupe socialiste*), ...

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Edouard Landrain. ... mais c'est en plus un budget de déception, car l'on aurait pu penser que, comme nous le promettait autrefois Georges Hage, le jour où des gens partageant sa philosophie de la jeunesse et du sport seraient en charge des responsabilités, il y aurait un grand changement.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Il est là !

M. Edouard Landrain. Non. Ce grand changement n'existe pas.

Votre budget est en baisse et ne représente que 0,18 % du budget de la nation...

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Edouard Landrain. ... alors qu'il s'adresse à plus de 20 millions de jeunes et, en y ajoutant les sportifs, à plus de 25 millions de personnes.

Or, 0,18 % du budget de l'Etat, c'est 2,9 milliards seulement. Les chiffres sont cruels. C'est le budget d'un département de 700 000 à 800 000 habitants. C'est, pour faire court, un effort de 51 francs par habitant et par an, de 116 francs par an et par pratiquant. Avouez que, pour un pays de 57 millions d'habitants, c'est à la limite irrespectueux envers notre jeunesse et nos sportifs.

M. François Rochebloine. Tout à fait !

M. Edouard Landrain. Il ne faut pas s'en étonner quand on se rappelle que, dans son discours d'investiture, le Premier ministre, pourtant ancien sportif, n'a pas eu un mot sur le sujet.

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Edouard Landrain. Votre ministère n'a pas la reconnaissance qu'il mériterait.

Beaucoup pensaient que, avec le changement, l'alternance, nous allions progresser à grands pas vers le 1 % espéré, miraculeux, l'idéal, enfin comparable au budget de la culture.

Mme Catherine Picard. Vous avez voté à gauche ?

M. Edouard Landrain. Il n'en sera rien. Nous sommes encore loin du compte.

Certes, je reconnais que vous avez obtenu une augmentation notable du FNDS.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Tout de même !

M. Edouard Landrain. Nous avons porté l'année dernière le prélèvement sur les jeux de La Française des jeux à 2,6 %. Il est maintenant à 2,9 %. On peut espérer dépasser le milliard de francs, encore que les jeux soient en baisse et que tout le monde voudrait sa part du gâteau. Méfiez-vous ! Certains de vos collègues aimeraient profiter de cette manne, fondée, comme le disait encore Georges Hage, sur le proxénétisme d'Etat.

Un milliard, cela fait du bien, cela donne du mou, et vous pourrez ainsi pallier quelque peu les insuffisances du budget.

Il est vrai qu'avec la fin des travaux pour la Coupe du monde, vous allez bénéficier d'une manne de 212 millions supplémentaires, ce qui peut faire dire à certains que votre budget - artificiellement - est en hausse. C'est amusant !

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Ce n'est pas amusant, c'est vrai !

M. Edouard Landrain. Malheureusement, ces 212 millions ne suffisent pas à compenser la diminution du budget lui-même, ce qui vous a imposé, entre autres, une diminution des crédits d'intervention publique du titre IV de 20,3 millions de francs, soit 15,70 %.

Par ailleurs, globalement, on ne peut qu'observer, pour le regretter, que, sur les 212 millions de francs ainsi économisés, seulement 112 millions soient affectés au sport, qui devient le parent pauvre de votre budget.

Le FNDS, je l'ai dit, compense cette diminution. J'avais proposé, comme M. Migaud l'année dernière, une augmentation de 3 %.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Mais vous ne l'aviez pas obtenue !

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Maintenant, c'est fait !

M. Edouard Landrain. Cela dit, ce qui a été obtenu n'est pas si mal et ne crachons pas sur cette avancée, mais qu'allez-vous faire de cette manne nouvelle ? Et tous les sportifs se demandent quelle sera la part régionale de ce budget.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Edouard Landrain. Je rappelle qu'à l'origine le FNDS avait été créé en faveur du milieu sportif de base et que la part régionale devait être privilégiée.

Hélas ! les mauvaises habitudes se sont succédées, et la liste est longue !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Albertville !

M. Edouard Landrain. Magny-Cours, Ligier, Le COJO, la Coupe du monde de football ont tour à tour amputé les bonnes intentions, et la part régionale a rétréci comme peau de chagrin !

Je propose que ce nouveau FNDS, largement alimenté, soit dorénavant partagé pour moitié entre les crédits affectés nationalement et la part régionale,...

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Edouard Landrain. ... ce qui ferait pour elle près de 500 millions de francs dont se satisferaient avec contentement le milieu sportif de base, les comités départementaux et régionaux.

Là, véritablement, vous feriez de votre budget un nouveau budget, acceptable peut-être.

J'en viens à quelques rapides remarques.

Tout d'abord, le dopage. Alain Néri, bon connaisseur, a parlé de ce mal qui dure.

Lors de la présentation de la loi sur le dopage, j'avais mis en garde M. Bambuck en lui disant que la chimie allait plus vite que les lois, les textes et les interdits. Je ne me suis pas trompé, je le regrette, et l'on a vu apparaître de nouvelles façons de transgresser les règles.

On a vu, certes, punir des sportifs, mauvais exemples. Le monde du sport peut parfois déraiper. Le désir de vaincre, peut rendre fou, dit-on. Mais comment ne pas s'interroger et essayer de comprendre, quand on sait que le cannabis est sur la liste des produits interdits, que l'on sanctionne le gardien de but de l'équipe de France de football pour en avoir consommé, et que, dans le même temps, des ministres de la République avouent avoir eu de la faiblesse pour le chanvre indien ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Idiart. Oh ! Franchement ! Vous n'avez jamais bu ?

M. Edouard Landrain. Comment un jeune qui cherche à savoir pourrait-il comprendre ?

Je connais, madame, votre détermination. Je l'approuve, je la respecte. Ce sujet, vous le connaissez. Je crois que vous ferez tout pour lutter contre le dopage. Je n'aurai pas la cruauté de vous demander votre avis sur le comportement de certains de vos collègues, mais comment peut-on ainsi arriver à ramener la morale chez les jeunes et dans le sport ?

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Pas de leçons !

M. Edouard Landrain. Les mauvais exemples, vous le savez, font tache, également, sur ceux qui devraient être à l'abri de tout soupçon. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'en viens à du concret, et je vous parlerai maintenant du patrimoine et des équipements sportifs. Selon une récente enquête de l'INSEE auprès des élus locaux, l'une de leurs principales préoccupations est la réhabilitation, le renouveau, le rafraîchissement de leurs installations sportives. Certaines associations se sont penchées sur le problème, aidées par votre ministère, et nous vous avons fait des propositions. Le patrimoine sportif, construit très souvent dans les années 70 et 80, a vieilli. Les normes ont changé : normes sportives, normes d'hygiène, normes de sécurité, progrès dans la lutte contre le bruit et de l'acoustique, progrès dans les économies d'énergie. Quel sentiment portez-vous à l'initiative de l'association AIRES et de quelle façon pourriez-vous engager le Gouvernement dans une opération comparable, mais à un niveau plus modeste, à ce qui a pu être fait en faveur du logement au sein de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ? De très nombreux emplois pourraient ainsi être créés en France dans le bâtiment et l'artisanat. Une première étude montre que le total de l'opération atteindrait 50 à 60 milliards de francs, c'est-à-dire vraisemblablement 50 000 à 60 000 emplois protégés, de vrais emplois que le bâtiment et l'artisanat attendent.

Nous avons parlé de la Coupe du monde et des économies que vous allez pouvoir réaliser. J'aimerais parler de la loi Evin qui a de bons côtés...

M. Jean-Louis Idiart. Ah ! Mais ne seriez-vous pas un peu en contradiction ?

M. Edouard Landrain. ... mais qui, comme l'a expliqué le rapporteur, est malvenue en matière sportive.

J'aimerais savoir, madame, si vous avez résolu le problème de la grande marque de bière américaine qui doit sponsoriser la coupe du monde de football ?

M. Jean Michel. J'espère qu'il n'y a pas Coca-Cola !

M. Edouard Landrain. Où en êtes-vous ? Quelles solutions avez-vous trouvées ?

Sur les buvettes, que nous avons tenté de défendre dans le passé (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*),...

M. Jean-Louis Idiart. Attention à ne pas déraiper !

M. Edouard Landrain. ... nous avons obtenu quelques minimes améliorations, je suis en parfait accord avec le rapporteur pour avis, car nous connaissons bien ce milieu. Il faut arriver à une solution qui permette aux petits clubs de vivre. Si l'on pouvait mettre en place la solution qu'il a proposée tout à l'heure, je serais le premier à applaudir.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Edouard Landrain. Autre point important, la TVA sur le sport, les produits sportifs. Nous souhaiterions qu'elle soit abaissée à 5,5 %. Les règlements européens le permettent et certains pays l'ont fait. Quel est votre sentiment ?

Où en est la réflexion que vous conduisez sur le bénévolat ? Le bénévolat n'est pas mort en France. Il suffit de regarder tous les dimanches la façon dont fonctionnent

nos associations, les « patros » en particulier, qu'ils soient laïcs ou privés. Il suffit simplement d'écouter ces gens, peut-être de les protéger un peu, et la désespérance ne sera plus de mise.

J'ai un regret, madame le ministre. Ces jours derniers, nous avons étudié la loi sur le financement de la sécurité sociale. J'ai apprécié que l'on crée une taxe de 2,9 % sur le tabac, qui sera gérée par la caisse nationale d'assurance maladie. J'ai tenté, par un amendement, d'associer votre ministère à ce dossier, car il est honteux que seuls les ministères chargés du budget, de la santé et de la sécurité sociale y soient associés. Quand il s'agit de notre jeunesse et de la prévention, le ministre de la jeunesse et des sports est au premier rang et je regrette que vous n'ayez pas été sollicitée. C'est à mon avis un manque de considération pour notre jeunesse et pour votre ministère.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. N'exagérons rien !

M. Jean-Louis Idiart. La France est une et indivisible !

M. Edouard Landrain. Avant de conclure, j'aimerais vous interroger sur la fameuse loi du 13 juillet 1992 concernant les groupements sportifs à statut particulier, sur l'invraisemblable rédaction qu'elle a proposée pour l'article 13 de la loi de 1984 et la solution bâtarde qu'offrent les SAOS, les sociétés anonymes à objet sportif. Mieux vaudrait vraisemblablement que, comme dans de nombreux pays en Europe, ceux qui le désirent puissent opter tout simplement pour le statut de société commerciale classique de droit commun. Avec François Rochebloine et Hubert Grimault, je déposerai dans les jours qui viennent une proposition de loi dans ce sens. Je voulais vous le dire dès ce matin.

Telles sont, madame le ministre, les questions que j'avais à vous poser, les inquiétudes qui sont les miennes, celles de l'UDF. Votre budget n'est pas bon ; il est, par certains côtés, inquiétant, car il fait partie de ces budgets considérés comme mineurs que le ministère des finances, en difficulté, écarte d'un revers de main.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Je comprends mieux pourquoi M. Drut n'est pas là ce matin !

M. Edouard Landrain. J'ose espérer que, grâce à votre ténacité et à votre bonne connaissance des problèmes, vous pourrez obtenir dès cette année des améliorations. C'est tout au moins le vœu que je forme. Quoi qu'il en soit, dans son état actuel, sans mésestimer les améliorations qu'on peut y apporter mais redoutant qu'elles ne soient quelque peu insuffisantes, l'UDF ne pourra pas voter votre projet de budget pour 1998. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je le regrette car, en matière de sport, je crois qu'il aurait été possible de dépasser les clivages habituels entre gauche et droite.

M. Jean-Louis Idiart. Le sport n'est ni de droite ni de gauche !

M. Edouard Landrain. Mais je pense ainsi vous aider à mieux argumenter pour l'avenir et à obtenir, enfin, les moyens que notre jeunesse et le sport méritent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Catherine Picard.

Mme Catherine Picard. C'est au nom du groupe socialiste que j'interviens sur le budget de la jeunesse et des sports.

Tout d'abord, madame le ministre, nous avons tous constaté la prouesse que vous avez accomplie en gagnant 3,7 % pour votre budget sur les prévisions de votre prédécesseur. Mais il y a encore du chemin à faire.

Cette augmentation traduit la volonté de notre gouvernement de faire le premier pas. Nous aurions souhaité atteindre les 3 milliards de francs avant le prochain budget. Ainsi, le budget de la jeunesse et de sports aurait été le parent un peu moins pauvre du budget de l'Etat...

M. Edouard Landrain. Eh oui !

Mme Catherine Picard. ... et sa place dans les missions éducatives aurait été mieux reconnue.

M. François Rochebloine. Vous le reconnaissez vous-même !

Mme Catherine Picard. En évoquant la pauvreté, je ne puis résister à l'envie de citer l'intervention du rapporteur pour avis l'année dernière.

M. Edouard Landrain. Excellent rapporteur ! (*Sourires.*)

Mme Catherine Picard. Très bon rapporteur !

Il commençait son propos par ces quelques mots : « La vertu et l'honneur du pauvre sont de savoir gérer sa pauvreté, de rester digne, fier, avec l'espoir de jours meilleurs. »

M. Edouard Landrain. Hélas ! On ne les a pas !

Mme Catherine Picard. Tout un état d'esprit était ainsi résumé !

Par cette précaution oratoire, dont l'Assemblée notera la haute portée progressiste, il annonçait non seulement un budget en dessous du seuil de pauvreté, mais encore la mise à mort du ministère de la jeunesse et des sports. C'est dire si nous revenons de loin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Parce que vous refusez ce déterminisme social, parce que vous refusez de concéder que la pauvreté est un état de fait, voire une vertu, vous avez, madame le ministre, rattrapé ce budget par les cheveux, marquant ainsi une rupture financière, mais surtout une rupture politique.

Tous les partenaires sociaux et syndicaux auditionnés par le groupe socialiste ont été sensibles à cette volonté de sauvetage et reconnaissent qu'il s'agit bien là d'un budget de transition.

M. François Rochebloine. Vous le direz au CNOSF !

Mme Catherine Picard. Nous l'avons rencontré !

Dès votre entrée en fonctions, vous avez annoncé que vous étiez aussi le ministre de la jeunesse. La jeunesse attend depuis longtemps d'avoir un ministre digne de ce nom, les associations sportives et d'éducation populaire aussi.

M. François Rochebloine. Ce n'est pas gentil pour Bambuck !

Mme Catherine Picard. Elles se moquent de savoir si leur ministre est le plus populaire de France, elles veulent surtout qu'il ne soit pas le fossoyeur de son ministère.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Très bien !

Mme Catherine Picard. Vous avez fait le choix de donner à ce secteur une bouffée d'oxygène, en renforçant les crédits d'intervention publique en faveur de la vie associa-

tive, en développant la politique locale de la jeunesse, en créant 350 postes FONJEP, en abondant les crédits consacrés aux centres d'information jeunesse. Vous leur permettez ainsi d'accomplir leur mission.

Les jeunes ont besoin d'information et de documentation, conformes à leurs goûts, qui les aident dans leurs recherches de loisirs ou d'emplois. Votre ministère dispose aujourd'hui d'un réseau de structures adaptées à ces besoins, que nous envient nos amis Européens.

Votre action vous permet surtout, en vous appuyant sur vos partenaires, tels que l'éducation nationale dans le cadre de l'aménagement du rythme de vie de l'enfant, de démultiplier les missions éducatives qui font l'originalité de votre ministère.

Le travail interministériel permet de répondre à la multitude des préoccupations que rencontre aujourd'hui la jeunesse et que, compte tenu du montant de votre budget, vous ne pourrez malheureusement pas traiter seule : problèmes de logement, de santé, de formation, d'insertion.

Plus que d'actions ponctuelles, éparpillées ou médiatiques, les jeunes ont besoin aujourd'hui d'une politique qui s'inscrive dans le temps.

Les emplois-jeunes répondent à ce souci de durée. Ils sont votre priorité. L'embauche de 8 000 jeunes le prouve. Pour que cette opération réussisse, il faudra un travail de formation et un suivi.

Encore une fois, vous devrez compter sur l'ensemble de vos personnels et de vos partenaires pour y parvenir.

Les mouvements d'éducation populaire sont prêts à vous y aider. Ils ont pris acte de vos déclarations. Ils sont sensibles à l'intérêt que vous leur portez, eux qui, depuis des années, sont victimes de choix politiques et budgétaires qui tentent de les faire disparaître. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Rochebloine. Mauvaise connaissance !

M. Edouard Landrain. Le mensonge est gros !

Mme Catherine Picard. Comme vous, le groupe socialiste est attaché au concept d'éducation populaire et à ceux qui le font vivre.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Très bien !

Mme Catherine Picard. Il est avant tout le moyen et la méthode de l'éducation à la citoyenneté. Plus que jamais, nous en avons besoin.

L'éducation à la citoyenneté se place au même rang de priorité que l'instruction ou l'assistance éducative.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. C'est vrai !

Mme Catherine Picard. Elle doit permettre à tous les jeunes, hommes et femmes, de devenir des acteurs égaux de la démocratie.

La vie associative est le support privilégié de l'éducation populaire. Elle repose sur le dynamisme de ses dirigeants. L'environnement social et économique les place souvent dans des situations complexes qu'ils ne savent pas nécessairement résoudre.

La formation des cadres bénévoles est devenue une priorité. En renforçant les moyens du FNDVA, vous donnez de nouvelles possibilités pour assumer ce besoin.

Votre prédécesseur avait pour unique projet de privilégier le côté élitiste du sport et la mise en place de grandes manifestations sportives. Nous savons combien elles nous coûtent !

M. Edouard Landrain. Vous oubliez le doublement du FNDVA !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Jamais financé !

Mme Catherine Picard. Si nous reconnaissons l'importance et l'impact de ces manifestations dans l'opinion, nous en connaissons aussi les limites quand les moyens de réinvestir leurs retombées auprès du plus grand nombre ne sont pas donnés.

Nous avons failli vivre cette situation avec une Coupe du monde de football entièrement assujettie à des préoccupations financières et médiatiques.

M. François Rochebloine. N'importe quoi !

Mme Catherine Picard. Aussi, nous saluons la transformation, cet événement était rendu accessible aux jeunes dans leurs villes.

C'est par une action quotidienne de développement et de soutien au sport de masse qu'un pays peut espérer avoir des équipes d'élite. Le sport pour tous est un droit qui nécessite des moyens. Il est aussi une source de talents.

Avant de devenir un sportif de haut niveau, il y a des passages obligés. Ils se font jour après jour, au niveau local, dans un club, avec l'aide d'un entraîneur, de bénévoles, de cadres techniques. Cela demande aussi des moyens et un soutien.

Pour asseoir votre orientation politique, vous avez choisi de consolider l'édifice qui doit la supporter, les services déconcentrés et les établissements, en augmentant le titre III, les crédits des moyens et services, et le titre IV, les crédits des interventions publiques.

C'est avec satisfaction que nous constatons l'arrêt des suppressions de postes dans les services déconcentrés et dans les établissements. Il devenait urgent de changer de cap.

En privant les services de leurs personnels techniques, pédagogiques, votre prédécesseur savait bien que des pans entiers des missions de ce ministère tomberaient.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Oui, il l'a fait délibérément !

M. François Rochebloine. « Nos prédécesseurs » devriez-vous dire !

Mme Catherine Picard. Il pouvait joindre l'utile à l'agréable au nom de la prétendue réduction du déficit public : moins de fonctionnaires, moins d'interventions, donc moins de services déconcentrés ou d'établissements à maintenir. Il ne s'est pas privé d'ailleurs de fermer la direction départementale de Paris.

Au cours de l'année 1996, nous avons assisté à diverses tentatives d'affaiblissement du ministère de la jeunesse et des sports.

D'abord, les projets de vente d'établissements nationaux, dont l'INJEP. Vous venez de prendre la décision d'en maintenir les effectifs. Nous vous en félicitons. Il convient maintenant d'en préserver les missions, parce que ce patrimoine assure le rayonnement européen et international de votre ministère par ses activités d'éducation populaire, d'accueil et de formation.

Ensuite, l'abandon du lycée climatique de Font-Romeu. Vous y affectez des emplois et engagez la rénovation de certains équipements.

Dernier projet, heureusement avorté : le transfert de 1 500 cadres techniques aux fédérations sportives, qui vidait le ministère de sa substance. Malheureusement, la

suppression de 150 emplois de cadres techniques et d'agents – 50 dans le secteur jeunesse et 30 dans le secteur sport – a bien eu lieu.

En dix ans, le ministère aura perdu environ 1 000 postes. Même en inversant la tendance, il sera très difficile de lui redonner les moyens humains nécessaires à l'exercice de ses missions, tant dans le domaine du sport que dans celui de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Si nous saluons le rattrapage de 34 postes statutaires et de 50 postes constructuels pour la préparation olympique, nous sommes obligés de faire nos calculs et de constater que 116 emplois budgétaires sont tombés aux oubliettes. Merci, messieurs !

Rattraperons-nous l'an prochain le niveau des emplois de 1996 ? Il en va de la survie des établissements et des services déconcentrés. Sans eux, pas d'action locale.

Chaque poste gagné par vous, madame la ministre, sera une chance supplémentaire de concrétiser votre slogan « chaque jour, changeons la vie de tous les jours », et aussi de maintenir la qualité du service public d'éducation populaire et des sports, à laquelle nous, nous sommes attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Madame la ministre, mes chers collègues, les années passent et la tristesse de cette séance consacrée au budget des sports demeure, hélas.

Les gouvernements successifs, quels qu'ils soient, ne portent pas plus d'intérêt à un sujet de société qui passionne notre peuple, qui l'enthousiasme.

Mais si cet hémicycle est toujours aussi vide, je relève avec plaisir que ce sont toujours les mêmes passionnés qui sont ici présents, à gauche comme à droite. Et, pour en faire partie, je veux leur rendre hommage en regrettant l'absence de notre collègue Georges Hage.

Certains aujourd'hui s'accordent à dire, madame la ministre, que votre budget est un bon budget. Nous ne nous accordons pas sur ce point, et je considère que c'est un budget en trompe l'œil.

A votre arrivée, vous aviez bien annoncé que 0,5 % du budget de l'Etat serait le minimum pour que votre ministère fonctionne de manière correcte.

Nous sommes très en deçà, avec 0,18 % et, votre projet de budget pour 1998 affiche même une certaine diminution par rapport à 1997, avec 2,902 milliards de francs contre 2,929. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Certes, on ne peut rester insensible à une augmentation de 2,6 à 2,9 % du prélèvement sur le chiffre d'affaires de La Française des jeux, augmentation que je salue d'autant plus qu'elle est le fruit de l'action du Parlement. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt.

En fait, il nous faut signaler plusieurs éléments importants, dont certains ne semblent pas avoir pris conscience.

En premier lieu, la ventilation du budget de 1998 profite d'une manière générale plus au secteur de la jeunesse qu'à celui du sport.

Cette décision politique répond à des objectifs que je qualifierai de politiciens, qui ne respectent en aucun cas l'équilibre essentiel à l'avenir des métiers du sport.

En fait, la création de 350 postes FONJEP...

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Par rapport à 500 suppressions !

M. Christian Estrosi. ... et d'environ 100 emplois liés soit à la préparation olympique, soit à l'activité de certaines structures du ministère !...

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Vous vouliez supprimer les cadres techniques.

M. Christian Estrosi. ... traduit la volonté gouvernementale de continuer à créer des postes de sous-fonctionnaires à durée limitée.

Vous reprochiez à votre prédécesseur, mon ami Guy Drut, de supprimer 150 postes.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Et même pendant la période olympique !

M. Christian Estrosi. Il n'empêche que, au cours des deux années qu'il a passées à la tête du ministère, il a favorisé dans le secteur associatif la création de plus de 3 000 emplois. De vrais emplois, madame la ministre !

Il faut d'ailleurs faire état du télescopage entre les emplois-jeunes « cuvée Aubry » et le dispositif fort efficace de sport-emploi mis en place par Guy Drut, fondé sur l'initiative et non sur l'assistanat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le mouvement sportif souhaite, bien sûr, utiliser le nouveau dispositif proposé par le Gouvernement, mais il s'interroge sur l'intégration de ces nouveaux emplois au terme des cinq années de contrat prévues par la loi. De plus, rien n'a été imaginé pour la formation de ces jeunes.

En ce qui concerne le sport, on peut tout de même remarquer qu'avec 33 millions sur le titre V pour la rénovation des établissements nationaux, nous sommes bien loin des 300 millions de travaux nécessaires, selon l'INSEP, pour retrouver un niveau normal de sécurité des installations.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Combien l'année dernière ?

M. Christian Estrosi. Nous pourrions croire que le Gouvernement n'a pas pris conscience de la nécessité pour l'Etat d'assurer la sécurité des installations sportives et que vous avez préféré éluder les accidents dramatiques qui ont eu lieu sur les stades ces dernières années.

Sur ce sujet, le ministère semble se gargariser d'avoir récupéré une partie des crédits du Stade de France. C'est faux, ces crédits ont été tout simplement redéployés ! Il n'y a, à ce jour, pas un franc de plus pour payé le Stade de France.

Il faut signaler donc que, contrairement aux gouvernements précédents, il n'y a aucune amélioration des structures sportives et associatives.

Les moyens budgétaires destinés à l'aménagement des rythmes scolaires, engagé par Guy Drut, sont quant à eux en régression considérable par rapport à 1997 : 230 millions de francs au lieu de 268 millions de francs.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Ce n'était que du saupoudrage organisé !

M. Christian Estrosi. Madame la ministre, je voudrais vous mettre en garde. Je participais hier soir au conseil d'administration d'un établissement scolaire de mon département. Unanimement, les enseignants, les parents d'élèves, les personnels ont dénoncé le fait que les engagements pris par votre prédécesseur soient reniés dans le budget de 1998. La vie de l'établissement va en pâtir considérablement. Et cela risque de se généraliser. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Même M. Landrain n'y croit pas !

M. Christian Estrosi. Madame la ministre, vous devriez y regarder de plus près. Alors que le gouvernement précédent souhaitait accélérer le mouvement et envisageait une généralisation sur plusieurs départements en 1998, nous sommes en droit de craindre, malgré les affirmations du ministère, un gel puis un abandon des expérimentations en matière d'aménagement des rythmes scolaires.

De façon plus générale, l'imbroglie dans lequel se trouve le Gouvernement quant à sa position concernant les relations entre le sport et la télévision mérite une véritable remise à plat.

Nous observons une tendance selon laquelle un même opérateur pourrait être à la fois, soit régisseur de publicité, titulaire exclusif d'un mandat de négociation de retransmissions sportives, soit organisateur et diffuseur de compétitions ou spectacles sportifs. Cela peut conduire à de dangereux dérapages.

Le Gouvernement précédent avait proposé un décret sur ce point. Où en sommes-nous ?

Il ne faudrait pas que les principaux organisateurs d'événements sportifs se détournent de la France pour cette raison, laquelle viendrait s'ajouter à la réglementation issue de la loi Evin sur le tabac et l'alcool. Je rejoins sur ce sujet les propositions du rapporteur Alain Néri, qui reprennent d'ailleurs un amendement d'Edouard Landrain sur les buvettes des petits clubs. Ces derniers en seraient grandement soulagés.

J'ajoute que les milieux sportifs sont particulièrement inquiets de la transposition de la directive « Télé sans frontières » ; en effet, le risque de non-retransmission pour cause d'exclusivité d'un certain nombre de manifestations est important. La directive prévoit une liste d'événements devant échapper à cette contrainte. Où en sommes-nous ?

Mais le pire est à venir, madame la ministre, puisque vous me semblez d'un optimisme débordant quant à la future occupation du Stade de France, après le Mondial 98, par un club résidant.

En effet, dans le projet de loi de finances pour 1998, pas un franc d'indemnité n'est prévu dans le cas où, malheureusement, aucun club n'y élirait domicile au stade de France.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Demandez au PSG d'y aller !

M. Christian Estrosi. Je vous rappelle que l'Etat s'est engagé à verser aux concessionnaires 50 millions par an les deux premières années et 73 millions par an à partir de la troisième année.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. La faute à qui ?

M. Christian Estrosi. Je sais que le Gouvernement n'a pas l'habitude de respecter ses engagements (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), mais les concessionnaires feront valoir leurs droits si problème il y a ! Et comme il me semble qu'il n'y a pas en vue de club prêt à s'installer, que le budget du ministère de la jeunesse et des sports n'a pas prévu d'engager ces sommes, j'ai le sentiment que nous courons à la catastrophe.

Je voudrais maintenant, madame la ministre, saluer vos positions sur le dopage, qui s'inscrivent dans le prolongement de vos prédécesseurs. Oui, il faut mener une lutte sans merci contre le dopage ! Oui, vous avez raison d'y consacrer des efforts et j'y souscris.

Je compte sur vous pour mener une action au plan européen. Car, malheureusement, la rigueur dont fait preuve notre pays et l'ensemble de nos fédérations depuis des années n'a pas été adoptée par nos partenaires européens, d'où une disproportion considérable dans la préparation de nos athlètes et des leurs. Ne soyons pas hypocrites !

Madame la ministre, il faut que vous meniez une action déterminée sur le plan européen pour que les positions de nos partenaires s'harmonisent avec la vôtre.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Sur le plan européen et auprès du CIO !

M. Christian Estrosi. J'en reviens au budget. Je suis particulièrement attristé des propositions qui nous sont faites. J'attendais beaucoup mieux de votre part, vous qui nous aviez dit que tout changerait si vous aviez le pouvoir.

En réalité, madame la ministre, vous-même et le ministère du budget laissez apparaître un budget « d'affichage » correct. Mais c'est, je le répète, un budget en trompe l'œil.

Nous sommes appelés à voter sur un budget artificiel, sans parler du FNDVA, abondé à hauteur de 24 millions de francs, et dont on peut se poser utilement la question de sa ventilation vers les associations ; sans doute conviendrait-il d'examiner plus précisément les pseudo-projets d'études qui ouvrent droit à des subventions.

Finalement, contrairement à ce que vous nous faites croire, le budget de la jeunesse et des sports est en recul. Il participe à la création de postes de semi-fonctionnaires et ne respecte pas les engagements de l'Etat à l'égard du monde sportif et associatif, à l'égard de tous ces bénévoles qui sacrifient tant d'eux-mêmes pour notre jeunesse, voire même pour notre pays. Dans ces conditions, nous ne pouvons nous prononcer favorablement à son égard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Outin.

M. Bernard Outin. Madame la ministre, mes chers collègues, le budget 1998 du ministère de la jeunesse et des sports qui nous est proposé repart dans le bon sens. Il marque une rupture avec les orientations des deux gouvernements précédents, même s'il n'atteint pas, et je le regrette, les 3 milliards que nous aurions souhaités, et qui étaient le niveau du budget de 1993.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Bernard Outin. Toutefois, on ne peut ignorer que le projet du gouvernement précédent était de le ramener à 2,6 milliards.

Ce budget va permettre de créer des emplois, on en a déjà parlé. Même si cela ne permet pas de retrouver la totalité des postes supprimés ces dernières années c'est tout de même un retournement de tendance, une rupture et une volonté de reprise d'une politique ambitieuse pour le ministère de la jeunesse et des sports.

Je rappelle qu'en 1997, 150 postes avaient été supprimés et qu'en 1996, le nombre des suppressions était de l'ordre de 500.

Je m'intéresserai tout particulièrement au budget de la jeunesse et de la vie associative, qui connaîtra en 1998 une progression de 3,4 %. Je suis tenté de dire qu'en ce sens il est privilégié.

M. Edouard Landrain. Au détriment du sport !

M. Bernard Outin. J'y note une volonté délibérée de redynamiser la vie collective et associative et le travail indispensable en direction de la jeunesse.

Je me réjouis des choix politiques qu'exprime cette décision de Mme la ministre de la jeunesse et des sports et de ce changement général d'orientation du gouvernement de la gauche plurielle.

C'est une consolidation des moyens destinés à la jeunesse, qui va dans le sens des décisions gouvernementales affichées, par exemple, dans le plan emplois-jeunes. C'est en même temps un signe fort adressé aux militants de l'éducation populaire qui connaissent, on le sait, de graves difficultés.

Le travail en direction de la jeunesse doit répondre aux attentes des jeunes, et elles sont nombreuses, en matière d'information, de formation et d'animation.

On peut le constater, une mutation s'opère avec l'arrivée de nouveaux besoins et de nouvelles pratiques, comme les tournois de quartiers en football, ou en différents sports, les circuits de VTT ou encore les rencontres de *streetball*.

Les activités sportives des jeunes ne s'expriment plus uniquement à travers les associations ou les clubs, même si ces derniers restent le lieu privilégié de la formation à la citoyenneté et à la solidarité.

La mise en place de 8 000 emplois-jeunes correspond aux besoins associatifs et sportifs. Ces emplois vont grandement participer au renforcement de la cohésion sociale et favoriser l'insertion citoyenne.

Toute aide que l'Etat apporte à une association, à un club, se trouve décuplée par le travail bénévole sur le terrain. C'est sans doute l'un des meilleurs placements. C'est un investissement largement bonifié.

M. Edouard Landrain. Il faut investir davantage !

M. Bernard Outin. Si nous pouvions aller rapidement vers la charte de la vie associative et améliorer encore le niveau de l'exonération de la taxe sur les salaires des associations, ces dernières s'en féliciteraient.

Le FNDVA, qui s'élève à 24 millions de francs avec un prélèvement de 0,07 % sur les enjeux du PMU, pourrait être doublé avec un prélèvement à 0,14 %. Mais je souhaiterais aussi que ses procédures soient simplifiées et expliquées aux associations, que ses décisions et ses versements soient plus rapides.

A ce jour, pour 1997, il y a des dossiers en attente pour 18 millions de francs, alors que les crédits disponibles s'élèvent à 55 millions de francs.

Par ailleurs, l'important retard pris par le ministère de la jeunesse et des sports pour le remboursement des sommes dues aux associations qui accueillent des objectifs de conscience doit être rapidement résorbé. Là encore sont les banques qui en profitent, grâce aux agios payés par les associations.

Pour organiser avec ma commune, depuis quatre ans, des chantiers humanitaires au Burkina Faso, je voudrais témoigner de tout l'intérêt que représentent pour les jeunes de telles actions. Nous pourrions, en collaboration avec le ministre de la coopération, les développer, car elles rendent service à tout le monde.

En conclusion, les directions générales de ce nouveau budget vont dans le bon sens. Elles se traduisent dans des répartitions de crédits qui sont judicieuses, même si la masse globale du budget reste encore insuffisante, compte tenu des attentes du monde associatif et du monde sportif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le doyen Charles Ehrmann. (*Sourires.*)

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, vous vous plaignez d'être peu nombreux. Mais lorsque j'ai pris la parole pour la première fois sur ce budget, il y a dix-sept ans, nous étions douze. Il était onze heures et demie. Vous le voyez, les purs sont les mêmes.

C'est donc la dix-septième fois, madame la ministre, que je m'adresse au ministre des sports et de la jeunesse et j'ai toujours refusé le budget, sauf l'an dernier,...

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Quelle erreur !

M. Charles Ehrmann. ... car il était question des temps scolaires aménagés.

Que le Gouvernement soit de gauche ou de droite, ce budget est toujours mauvais. Mais je constate, en écoutant les uns et les autres, que nous avons tous des arguments qui touchent au-delà des appartenances politiques, et j'espère qu'un jour il y aura une assemblée unanime pour créer des générations de sportifs qui deviendront à leur tour députés et voteront le budget des sports qui est nécessaire à la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je reconnais que des progrès ont été faits en vingt ans : le nombre des professeurs d'éducation physique, des stades et des piscines a été multiplié par quatre ; le FNDS a été créé en 1975, le mécénat encouragé en 1987 ; des conseillers techniques ont été mis à la disposition des fédérations ; sport-emploi a vu le jour.

Je vous félicite, madame la ministre, d'accentuer la lutte contre le dopage, qui est d'autant plus nécessaire que la drogue circule dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées ; c'est un professeur qui vous parle.

Le nombre des licenciés est passé de 3 millions à 13 millions et le sport est devenu un phénomène de société.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Charles Ehrmann. C'est, avec l'école et l'emploi, le meilleur moyen d'intégrer les 4 millions d'étrangers.

On porte le budget de la culture de 0,34 % à 1 % du budget général, soit 15 milliards. On trouve 7,5 milliards pour construire la Bibliothèque nationale. On avait promis, en 1981, que le budget des sports et de la jeunesse serait, lui aussi, porté à 1 %. Or, aujourd'hui, ce budget n'en représente que 0,183 %, soit 2,9 milliards, dont 42 % seulement pour le sport proprement dit, c'est-à-dire 1,2 milliard, auquel il faut ajouter les 916 millions du FNDS, ce qui fait, en définitive, 2,1 milliards.

Je ne peux pas voter un tel budget, madame la ministre, comme je n'aurais pas voté le budget des modérés s'il n'avait été, comme vous l'avez écrit, que 2,6 milliards.

On ne dit pas assez – personne n'a évoqué ce point ici, et je le regrette – que cette défaillance de l'Etat, que le gouvernement soit de gauche ou de droite, a longtemps été compensée par les villes et les départements, qui ont beaucoup construit et aidé par des subventions.

M. Patrick Leroy. Cela a été dit !

M. Charles Ehrmann. La ville de Nice, par exemple,...

M. Edouard Landrain. Comment s'appelle déjà ce stade, à Nice ?

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Ne serait-ce pas le stade Charles-Ehrmann ? (*Sourires.*)

M. Charles Ehrmann. ... a construit de 1965 à 1983 – époque durant laquelle j'étais maire adjoint – dix piscines, trente-deux gymnases, a porté la surface sportive de vingt et un hectares à soixante-dix, alors que le prix du mètre carré y est soixante fois plus cher qu'au Havre et que la TVA, au taux de 18 %, n'était pas, comme c'est le cas aujourd'hui, remboursée aux communes.

Sur les quatre médailles d'or obtenues par la France en escrime féminine aux jeux Olympiques de Moscou, en 1980, trois revenaient à notre ville !

Hélas ! la crise est venue. Les charges sociales se sont multipliées. Les constructions sportives et les subventions pour les clubs amateurs ont baissé de plusieurs milliards. Souvent, les villes se contentent de payer un personnel sportif plus nombreux et d'assurer la maintenance des installations. Ainsi, la ville de Nice n'a pas construit une piscine depuis 1984 et a refusé de figurer parmi les huit villes retenues pour la Coupe du monde de football, ce qui m'a fait beaucoup de peine.

Le conseil général des Alpes-Maritimes ne donne que 9 millions de subventions, alors que celui du Var en accorde 27, ce qui prouve que le président d'un conseil général peut jouer un rôle important.

Ce qui est grave, madame la ministre, c'est que le FNDS, doté de 916 millions, ne joue pas son rôle d'aide au sport de masse, comme vous l'avez écrit.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Il a été augmenté de 100 millions !

M. Charles Ehrmann. Je prendrai un exemple : les Alpes-Maritimes, département peuplé d'un million d'habitants, ont reçu 2,457 millions de francs, dont 1,60 million pour les clubs. En extrapolant, l'ensemble des départements français devraient recevoir seulement 150 millions de francs sur 916 !

M. Edouard Landrain. Moitié-moitié, voilà ce qu'il faut obtenir !

M. Charles Ehrmann. Il y a là quelque chose qui ne va pas. Les Alpes-Maritimes comptent 283 000 licenciés, ce qui fait que le département ne reçoit environ que 6,50 francs par licencié. Sur 2 474 clubs ou sections de club, seuls 11 % ont reçu une subvention dont le montant moyen est de 3 947 francs. Et comme cette subvention est distribuée en fin d'année, les clubs doivent faire face à des agios.

Ce qui est grave aussi, c'est que l'aménagement du temps scolaire – qui m'avait poussé à voter le budget l'année dernière – n'a concerné que 100 000 élèves à cause d'obstacles corporatistes et du manque d'enthousiasme de certaines grandes villes.

M. Edouard Landrain. Et de l'éducation nationale !

M. Charles Ehrmann. Vous voulez, madame la ministre, porter le nombre d'élèves concernés à 125 000. Combien de décennies seront nécessaires pour avoir des écoles aimant le sport ?

En conclusion, je dirai que si le sport français est ce qu'il est, il le doit avant tout aux dirigeants bénévoles – entre 1 million et 1,2 million – qui encadrent la jeunesse, y passant leurs soirées, leurs samedis, leurs dimanches, montrant qu'il y a en France un potentiel de dévouement extraordinaire. Or ces dirigeants sont toujours les mêmes. Ceux que j'ai quittés en 1983, je les retrouve quatorze ans après sur les terrains. La relève est difficile.

J'avais demandé, l'an dernier, qu'on octroie un statut aux athlètes décorés après Atlanta, car rien ne serait plus dramatique que d'en retrouver un, au soir de sa vie, SDF, avec la Légion d'honneur à la boutonnière.

De même, je vous demande, madame la ministre, de créer un ordre du bénévolat. Mme Alliot-Marie avait commencé, mais il faut aller plus loin. Si vous réussissez cela, je vous promets que, l'an prochain, je voterai votre budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud.

M. Jean-Claude Beauchaud. Madame la ministre, cela ne fait pas dix-sept ans que j'interviens sur ce budget, mais cela ne m'a pas empêché d'examiner les budgets de vos prédécesseurs.

Cela dit, moi aussi, comme mes collègues du groupe socialiste, je regrette que votre budget n'atteigne que 0,18 % du budget de l'Etat.

M. Edouard Landrain. Eh oui, ce sont les chiffres !

M. Jean-Claude Beauchaud. Pour autant, je vais m'efforcer de dire en quelques mots les raisons pour lesquelles je le voterai...

M. Edouard Landrain. L'exercice ne sera pas facile !

M. Jean-Claude Beauchaud. Détrompez-vous, monsieur Landrain.

... alors que, les années passées, les députés socialistes ne votaient pas des budgets du sport qui étaient du même niveau.

M. Edouard Landrain. Ça, c'était plus facile !

M. François Rochebloine. Parce que vous étiez dans l'opposition !

M. Jean-Claude Beauchaud. Lorsque l'on fait partie du milieu associatif ou sportif, on puise ses réflexions à la base. Or, la base, les personnels de votre ministère comme le monde associatif, est relativement satisfaite, car vous avez inversé les tendances, Catherine Picard l'a dit excellemment.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Claude Beauchaud. Inverser les tendances, c'est changer de politique. Ainsi, vous affirmez que l'emploi est une priorité et vous la traduisez par la création de 34 emplois budgétaires, le maintien de postes qui devaient être supprimés, la création de 350 postes FON-JEP et par un abondement des crédits affectés au plan sport-emploi correspondant à 1 500 emplois.

M. Edouard Landrain. C'est une bonne chose !

M. Jean-Claude Beauchaud. Vous redonnez également espoir en annulant les mesures de suppression de postes prévues par l'ancien gouvernement et qui visaient l'INJEP, le CREPS d'Antibes et le centre de Font-Romeu, en restituant à ces établissements la fonction qui leur était dévolue et qui reste toutefois à mieux préciser.

Il faut également se féliciter de l'augmentation sensible du titre IV par rapport à 1997, mais le montant reste inférieur à celui de l'année 1993.

En comparant la répartition des crédits affectés l'an dernier sur l'ancienne ligne budgétaire 43-90-20 et ceux prévus pour 1998, on peut vérifier le bien-fondé de nos

analyses de l'an dernier : le ministère se trouvait face à une impasse budgétaire et ne pouvait donc pas financer l'ensemble des actions prévues. Cela explique en partie les problèmes de financement sur les crédits du titre IV des actions relevant du FNDVA.

A propos de ce fonds, la situation de paralysie et de blocage que nous constatons dans sa gestion, situation provoquée par l'administration du ministère – mais elle n'est pas de votre fait, madame la ministre – aura pour effet, par le jeu des crédits non consommés en 1997, de doubler les crédits en 1998. Comment envisagez-vous de débloquer cette situation de paralysie ?

Tant que les modalités de mise en œuvre ne recevront pas une réponse claire, les associations et les mouvements de jeunesse seront pénalisés.

Dans le domaine de la clarification, il convient également de se pencher sur le problème du dossier fiscal des associations. Certaines d'entre elles, confrontées à d'importants redressements, sont dans des situations désespérées, décourageant ceux qui, par leur bénévolat, apportent beaucoup au milieu associatif.

Puisque j'évoque le bénévolat – dont nous avons beaucoup parlé ce matin – j'aimerais, madame la ministre, que vous nous fassiez des propositions et que vous nous indiquiez comment vous comptez traiter de ce problème.

Je note également avec plaisir une forte augmentation de subventions d'investissement au titre VI.

M. Edouard Landrain. Elle n'est pas grande !

M. Jean-Claude Beauchaud. Les élus locaux s'en réjouiront, mais cette politique d'aide aux investissements devrait faire l'objet d'une très grande concertation entre l'Etat, les régions et les départements tant les collectivités locales – vous voyez qu'on en parle – sont laissées pour compte en la matière. Certaines communes financent même à 100 % leurs équipements sportifs.

M. Edouard Landrain. Eh oui !

M. Jean-Claude Beauchaud. S'agissant de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, je voudrais vous dire, madame la ministre, combien me satisfait votre décision de marquer une pause dans ce domaine. Je l'avais appelée de mes vœux et demandé à vos prédécesseurs, ici même, les deux années passées, qu'il soit procédé à une évaluation d'un système qui fonctionne depuis dix ans sous des appellations différentes, afin que les aides du ministère ne s'adressent pas seulement à des sites pilotes, mais au plus grand nombre, et que les collectivités locales sachent très exactement à quoi elles s'engagent...

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Jean-Claude Beauchaud. ... lorsqu'elles apportent un financement complémentaire aux actions entreprises. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous semblez vouloir emprunter cette voie, en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation nationale.

Les membres de votre ministère dans les départements, les associations et mouvements d'éducation populaire sont prêts à participer à l'encadrement de tous les jeunes. C'est d'ailleurs une des priorités de votre ministère, le ministère qui va contribuer à la création de 8 000 emplois-jeunes.

A cet égard, je relève que les crédits affectés à la formation des animateurs sont en stagnation, ce qui est dommageable pour l'appui à apporter aux initiatives locales, à la vie associative et au développement de l'emploi dans le secteur de la jeunesse. Depuis maintenant plusieurs années, ce budget d'appui aux formations n'a pas évolué.

Il reste beaucoup à faire. Je fais partie de ceux qui voient l'horizon à 1 % du budget général, mais je sais qu'il y aura des étapes à franchir.

M. Edouard Landrain. Pour cela, il faut de l'ambition !

M. Jean-Claude Beauchaud. Avec les acteurs de terrain, je souhaite que le rôle d'intégration des jeunes, de lien entre les générations, de lutte contre les inégalités sociales joué par le milieu sportif et associatif soit mieux reconnu au travers des chiffres des budgets du ministère de la jeunesse et des sports à venir. Vous pouvez compter sur nous pour agir en ce sens. Pour l'heure, nous voterons ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais me féliciter d'abord de l'hommage rendu à plusieurs reprises à M. Hage qui, en effet, a toujours eu du sport et de son éthique une haute conception. Faisons tous en sorte de faire vivre cette éthique, en dépit des dérives qui guettent la pratique sportive.

Les choix budgétaires que je vous présente pour 1998, les priorités qu'ils dessinent, posent les premières pierres d'une politique nouvelle que j'entends construire avec les jeunes et le mouvement sportif.

Comme l'ont dit plusieurs orateurs, il s'agit bien d'« un budget de rupture » avec les choix précédents, un budget qui repart dans le bon sens.

Le montant pour 1998 du budget général est certes légèrement inférieur à celui du projet de loi de finances pour 1997. J'ai bien dit du projet de loi, c'est-à-dire le texte initial et non celui voté tel qu'amendé, puisqu'il faut comparer ce qui est comparable.

Cela dit, et chacun ici le comprend, le financement de la Coupe du monde de football faussait la comparaison. Corrigée de cet événement exceptionnel et des dettes d'Albertville que nous avons fini de payer cette année, l'évolution des moyens globaux du ministère, par rapport à 1997, est en réalité, monsieur Landrain, une hausse de 4,7 % pour le seul budget général.

M. Edouard Landrain. Nous ne comptons pas de la même façon !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je rappelle que le budget initial pour 1997 s'élevait à 2,6 milliards.

M. Edouard Landrain. Avant discussion !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. A ce budget, il faut ajouter les comptes d'affectation spéciale : fonds national de développement de la vie associative et fonds national de développement du sport.

Vous avez, mesdames et messieurs, lors de l'examen de la première partie du présent projet de loi de finances, augmenté les recettes du FNDS de 98 millions de francs, en portant le prélèvement sur les enjeux de 2,6 % à 2,9 %. Le FNDS se trouvera ainsi légèrement au-dessus du milliard de francs. J'y reviendrai, mais je tiens à préciser tout de suite que, dans le projet d'orientation que je vais soumettre aux acteurs du FNDS, il y aura trois axes : l'augmentation de la part régionale,...

M. Edouard Landrain et M. François Rochebloine. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... l'accroissement de la part consacrée aux clubs, et la réhabilitation des équipements sportifs.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. S'agissant de l'augmentation du FNDS, il faut louer le rôle moteur qu'a joué le rapporteur général, M. Didier Migaud. Je le remercie de l'intérêt efficace qu'il porte au sport.

Il n'en demeure pas moins que, comme les mouvements sportif et associatif me le répètent à juste titre, et comme chacun des intervenants l'a souligné, la revalorisation du budget de la jeunesse et des sports devra se poursuivre.

C'est bien dans ce mouvement de renforcement des moyens réels du ministère, et donc de son poids budgétaire, que j'inscris pour ma part le projet de budget pour 1998. Je le dis tout simplement, mesdames, messieurs, mon action n'aurait pas de sens si le redressement de mon budget devait s'arrêter là.

Comme l'a souligné M. Barrau, votre rapporteur spécial, ma priorité, comme celle de l'ensemble du Gouvernement, est l'emploi, en particulier celui des jeunes, ou en faveur des jeunes. En 1998, cette priorité se traduira d'abord dans le cadre de la loi pour l'emploi des jeunes. Elle se traduira également dans mon propre budget par une augmentation des moyens mis au service à la fois des emplois propres du ministère et des emplois associatifs ou sportifs qu'il aide.

Dans nos domaines de compétences, la mobilisation du secteur sportif et associatif – et je l'en remercie – me laisse penser que la création de plusieurs milliers d'emplois-jeunes en 1998 est à notre portée. Nous avons déjà signé, le 23 octobre dernier, une convention-cadre avec le Comité national olympique et sportif français et une autre avec les grands mouvements laïcs d'éducation populaire. D'autres conventions sont en préparation avec les fédérations sportives et les grandes associations et elles devraient être signées prochainement.

Les emplois-jeunes que je viens d'évoquer viendront s'ajouter aux nouveaux emplois sportifs et associatifs subventionnés en 1998.

Ainsi, une mesure nouvelle de 60 millions de francs permettra la création de quelque 1 500 postes aidés, au titre du plan sport-emploi. Sur ce point, partageant le souci de plusieurs orateurs, j'ai décidé d'étaler sur cinq ans l'aide dégressive accordée aux clubs – de 65 000 à 10 000 francs – au titre du plan sport-emploi, afin d'éviter toute concurrence avec le dispositif emplois-jeunes. Les limites d'âge posées par la loi du 16 octobre 1997, les besoins constatés et la nature différente des publics visés devraient assurer la complémentarité des deux systèmes.

Ce dispositif en faveur de l'emploi des jeunes nécessitera, comme l'ont bien vu Mme Picard et M. Barrau, un effort particulier de formation dans les domaines sportifs et socioculturels que le ministère de la jeunesse et des sports va organiser. Je fais observer que la formation est inscrite dans les conventions-cadres signées avec le CNOSF et les mouvements d'éducation populaire.

Nombre d'emplois-jeunes du ministère de l'éducation nationale sont également concernés par ce besoin de formation. Le ministère y répondra avec ses établissements. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de maintenir la délégation aux formations de mon ministère, en élargissant ses compétences à l'emploi.

Toujours en faveur de l'emploi, une mesure nouvelle de près de 16 millions autorisera l'ouverture de 350 postes FONJEP auprès des associations.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Bien évidemment, il ne s'agit là que d'un rattrapage partiel d'une situation antérieure extrêmement dégradée.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Très juste !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Comme vous, j'en ai conscience, mais, comme l'a dit M. Outin, c'est bien un « retournement de tendance ».

En même temps, la préparation olympique et le sport de haut niveau seront dotés de cinquante nouveaux contrats de cadre technique national, qui s'ajoutent à un renforcement des crédits de rémunération des contractuels. Au total, 353 contrats seront assurés.

Enfin, j'ai obtenu que l'emploi au sein de mon ministère soit soutenu et développé.

En 1998, seront donc créés trente-quatre emplois budgétaires nouveaux, notamment au profit des établissements, alors que je le rappelle, 150 nouvelles suppressions d'emplois étaient prévues !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Eh oui !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je peux vous confirmer, madame Picard, que j'entends maintenir tous nos établissements dans le service public et dans la globalité de leurs missions.

Dès mon entrée en fonction, j'ai indiqué que je serai autant la ministre de la jeunesse que celle des sports. S'occuper de la jeunesse, monsieur Estrosi, n'a rien de politique ; c'est un devoir national, vu la situation à laquelle elle est confrontée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Christian Estrosi. S'occuper de la jeunesse et du sport, c'est mieux !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Toutes les rencontres que j'ai eues dans différentes villes du pays me confortent dans l'ambition de faire de ce ministère un interlocuteur direct et permanent des jeunes.

Les attentes des jeunes sont, j'ai pu le constater, fortes et pressantes, et nous ne pouvons plus nous contenter, pour y répondre, des dispositifs traditionnels, si performants soient-ils.

Le chantier des rencontres de la jeunesse, que j'ai ouvert, se clôturera le 30 novembre avec la venue du Premier ministre et de nombreux ministres.

Il s'agit bien, comme l'a souligné Mme Picard, d'un travail de portée interministérielle. Il vise, en évitant tout formalisme institutionnel, à préparer avec les jeunes eux-mêmes et leurs associations les mesures concrètes, par exemple en matière de logement, de santé, de formation, d'information ou de citoyenneté, qui permettront d'avancer de façon significative. Il s'agit en somme de passer des politiques de la jeunesse à une politique des jeunes.

Au service de ces orientations, les crédits d'intervention « jeunesse » du titre IV sont, ainsi que l'a relevé M. Outin, portés à 550 millions de francs pour 1998, soit une hausse de 3,2 % par rapport à 1997. Pour autant, et compte tenu des enjeux que je viens d'évoquer, un montant de 600 millions de francs reste à mes yeux un bon objectif pour l'année prochaine.

Comme on a pu le noter, ma démarche à l'égard des jeunes vise constamment à revaloriser la vie associative, qui doit constituer un creuset de démocratie et de citoyenneté. Concrètement, je souhaite assouplir certaines formalités de subventionnement et créer les conditions d'une meilleure gestion des dossiers, notamment pour les associations en cours de création.

Le projet de budget que je vous présente prévoit un accompagnement significatif de 10 millions de francs de mesures nouvelles en faveur du conventionnement avec les associations nationales.

Monsieur le rapporteur spécial, je souhaite pouvoir faire encore mieux. Mais il s'agit déjà d'une augmentation de plus de 26 % par rapport aux quelque 37 millions de subvention accordés cette année.

En outre, consciente de l'état critique du patrimoine associatif des centres de vacances et de loisirs, que vous avez aussi évoqué, j'ai inscrit une mesure nouvelle de 10 millions de francs sur le titre VI en faveur de sa rénovation. Eu égard à l'importance de cette somme, cet effort s'inscrit bien, comme vous l'avez souhaité, dans le cadre d'un programme de réhabilitation qui se poursuivra sur plusieurs années.

Parmi les moyens d'aide à la vie associative, le système de mise à disposition des objecteurs de conscience, sur lequel m'a interrogée M. Outin, est entièrement financé par un transfert de crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité. Je n'ignore ni les retards de paiement dont nous héritons, ni leurs conséquences dramatiques pour les associations. J'ai le plaisir de vous indiquer qu'une ouverture de crédits de 45 millions est proposée par le Gouvernement pour permettre un rattrapage sensible.

La revalorisation des moyens de la vie associative concernera plus particulièrement, madame Picard, l'éducation populaire. Je considère aujourd'hui cette référence comme étant d'une très grande actualité. Elle est propre à notre pays, aux valeurs de formation continue, de progrès et de liberté. Y contribueront les 350 créations de postes FONJEP dont je vous ai déjà parlé.

Enfin, je partage avec M. Beauchaud et M. Outin l'idée qu'il faut créer les conditions de la reconnaissance sociale du bénévolat. Le Premier ministre m'a, pour ce faire, confié l'animation d'une concertation avec les associations, qui aura pour objectif une loi sur le bénévolat en 1999.

M. Edouard Landrain et M. François Rochebloine. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je souhaite également, monsieur Beauchaud, que puisse être rapidement abordée, de façon interministérielle, la question de la fiscalité des associations, qui doit être clarifiée.

En même temps que ces priorités, le projet de budget pour 1998 assurera la continuité et le développement des principales interventions du ministère dans le secteur de la jeunesse.

L'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes est une question importante pour les collectivités locales. Elle a été abordée par plusieurs orateurs, notamment par MM. Ehrmann, Landrain et Néri.

En ce domaine, 1998 sera une année de transition et d'évaluation, mais nullement de pause. J'ai repris le dossier dans un cadre interministériel concerté, avec les ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement scolaire et de la culture. Ainsi seront dépassés les blocages si souvent évoqués.

M. Edouard Landrain et M. François Rochebloine. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les moyens budgétaires correspondants restent à un niveau conséquent. Même s'ils n'atteignent pas encore le montant souhaité par M. Barrau, ils nous permettront notam-

ment de prolonger l'expérience des sites pilotes. Nous aurons un plus grand nombre de sites durant cette année scolaire que nous n'en avons la précédente année.

Au total, plus de 2 millions d'enfants sont concernés par l'ensemble des dispositifs concernant les rythmes de vie.

Si la démarche est bonne, ...

M. Edouard Landrain et M. François Rochebloine. Elle l'est !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... comme je le pense, il faudra la généraliser. Sinon il faudra la modifier.

M. Edouard Landrain. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Mais en ce domaine, monsieur Estrosi, je considère que le ministère devra durablement disposer de crédits d'intervention.

M. Edouard Landrain. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. L'organisation concertée des temps éducatifs et de loisirs des jeunes suppose de la part de l'Etat un accompagnement significatif des efforts des collectivités locales.

J'estime qu'on ne peut maintenir au stade expérimental des dispositifs qui existent déjà depuis plus de dix ans et qui ont souvent fait leurs preuves. (*« Très juste ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Dans un Etat de droit, il en va du principe d'égalité entre collectivités locales et entre usagers des services publics.

C'est dans le même esprit que j'entends renforcer en général les politiques locales de la jeunesse.

En 1998, une mesure nouvelle de 21 millions de francs bénéficiera à ces actions locales conventionnées, dont je souhaite par ailleurs que le dispositif soit rendu plus cohérent et plus lisible.

Enfin, un effort supplémentaire de 3 millions de francs sera consenti en faveur de l'information des jeunes. Mais il faudra certainement travailler pour une plus grande efficacité sur le réseau info-jeunes.

Pour conclure sur les crédits de la jeunesse, je dirai un mot du Fonds national pour le développement de la vie associative.

Ses moyens sont reconduits en 1998 à 24 millions de francs, ce qui équivaut aux moyens des années précédentes, le reste ayant été pris sur un titre budgétaire. J'entends personnellement veiller à ce que sa gestion administrative soit améliorée car on peut, en effet, parler de dysfonctionnement.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. C'est vrai !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Sur ce point, je veux vous rassurer : il n'y a pas d'impasse budgétaire sur le titre IV. Les sommes disponibles, même amoindries par les annulations budgétaires, permettront, avec le fonds proprement dit, de satisfaire les dossiers qui nous sont à ce jour parvenus. Je reste pour ma part attachée à ce qu'un véritable doublement de ce fonds puisse être opéré, à terme, par relèvement à 0,14 % du taux du prélèvement qui l'alimente.

L'attention particulière que je porte à la jeunesse ne se fera pas pour autant au détriment du sport. Les chiffres le montrent : le projet de loi de finances pour 1998 porte les crédits consacrés au sport à un niveau jamais atteint, compte tenu du surcroît de recettes que vous avez décidé d'accorder au FNDS.

L'ensemble des crédits d'intervention consacrés au sport, hors frais de personnel et de fonctionnement, s'élèvera, FNDS compris, à près de 1,5 milliard de francs. Hors Coupe du monde, cela fait près de 1,3 milliard. Les commentaires que j'ai parfois entendus çà et là sur une prétendue baisse des crédits, ou sur « le sport sacrifié », sont donc totalement hors de propos.

A mes yeux, le sport revêt une importance essentielle, à la fois humaniste et citoyenne, qui ne se réduit pas aux événements spectaculaires et médiatisés.

M. François Colcombet. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Pourtant, ces dernières années, cette éthique du sport a souvent plié sous la pression d'intérêts financiers, dont l'actualité révèle chaque jour la puissance et la nocivité, lorsque aucun contrôle d'intérêt général n'est exercé.

J'affirme au contraire la nécessité de développer un véritable service public du sport.

C'est avec cette conviction que j'ai abordé la révision de la loi du 16 juillet 1984. Cette révision devra intégrer les évolutions sociales, techniques et juridiques intervenues depuis lors.

Je souhaite particulièrement que soit mieux pris en compte l'impact financier des dispositions législatives, souvent considérable pour les collectivités locales, ainsi que l'a souligné M. Landrain. L'application des normes qui ont pour objet la sécurité des enceintes sportives doit donc se faire d'une façon suffisamment progressive, et tenir compte des contraintes des collectivités locales.

Sur ce point, je voudrais, mesdames, messieurs, vous rassurer. L'État soutiendra et accompagnera l'effort financier des collectivités locales. Je m'y emploierai dès cette année, compte tenu des crédits du budget général mais aussi du FNDS, pour lequel je prévois un rééquilibrage de la part régionale et un soutien accru aux investissements des collectivités locales.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Charles Ehrmann. On nous l'annonce depuis longtemps !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Le projet de budget de 1998 anticipe en partie sur ces orientations, et malheureusement aussi sur l'actualité. J'en veux pour preuve le doublement des crédits consacrés à la prévention et à la lutte contre le dopage, qui passent de 7 millions à plus de 14 millions de francs, soit, FNDS inclus, de 8 millions à plus de 16 millions. La mesure nouvelle que je vous présente à ce titre s'élève à 6,5 millions. Elle permettra de renforcer le rôle du laboratoire national de dépistage et de lancer de nouveaux programmes de recherche. Je souhaite également qu'on élargisse ces nouveaux programmes aux conséquences médicales du surentraînement et de la surcompétition, véritables appels au dopage.

La surveillance médicale des sportifs de haut niveau sera renforcée par des unités médicales mobiles. Les contrôles antidopage hors compétition seront multipliés. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Les événements récents confirment la justesse de cet effort et sans doute, comme certains d'entre vous l'ont souligné, la nécessité de ne pas en rester là. Il est clair qu'en la matière tout crédit supplémentaire permet automatiquement de multiplier les actions de prévention et de contrôle.

Nous devons combattre avec la plus grande fermeté ce fléau qu'est le dopage, mais nous ne devons pas agir qu'au niveau national.

C'est pourquoi, alors que le sport était jusqu'à présent complètement exclu du débat européen, j'ai demandé que soit organisée, dès le mois de janvier, une réunion des ministres des sports d'Europe pour aborder cette question et d'autres, comme la concurrence déloyale. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mon souci de l'éthique du sport est d'autant plus aigu que 1998 sera l'année de la Coupe du monde de football en même temps qu'une année olympique. Le projet de budget y répond.

Le financement du Stade de France est aujourd'hui achevé, à une dizaine de millions près. La question du coût de son exploitation, posée par M. Néri, est plus ardue. Afin d'y répondre, ma première préoccupation reste la venue d'un club résident susceptible d'animer cet équipement de prestige. J'ai à cet effet engagé tous les contacts.

C'est en effet ma première préoccupation, car je pense que l'on peut réussir. C'est pourquoi je n'ai pas décidé d'inscrire 50 millions pour l'année prochaine, 50 millions pendant deux ans et 68 millions pendant trois ans, comme le prévoyait la concession qui a été signée par un gouvernement qui n'est pas le nôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Estrosi. Nous verrons le résultat !

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Il faut essayer !

M. Christian Estrosi. On peut aussi « se planter » !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Avec le Stade de France et les stades de province, un effort de près de 200 millions de francs, FNDS compris, sera encore accompli en 1998 en faveur de la Coupe du monde de football.

Mais la réussite de cette manifestation dépend surtout du caractère de fête populaire que nous saurons lui donner, grâce à toutes les initiatives contribuant à son animation.

Je partage sur ce point les réflexions de Mme Picard, de M. Néri et de M. Outin. Une mesure nouvelle de 15 millions de francs sur le titre IV permettra le financement de ces projets d'animation.

J'ai également obtenu, et je m'en félicite, avec le Comité français d'organisation, la gratuité des droits de retransmission sur grand écran dans les huit cents quartiers classés zones urbaines sensibles... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... ainsi que dans deux sites de chaque ville accueillant la Coupe. Il s'agit d'une initiative dont l'intérêt social est évident.

Concernant la Coupe du monde, les contrats signés entre la Fédération internationale de football et une marque de bière l'ont été en toute connaissance de cause de la loi Evin, qui est de la loi républicaine française. Le Gouvernement français n'est donc absolument pas concerné par la signature de ces contrats. Nous avons fait passer le message d'une manière suffisamment forte à la Fédération internationale pour que celle-ci n'insiste pas.

En 1998, auront lieu également les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver à Nagano. Le ministère est étroitement associé à la préparation et au financement de la délégation qui représentera notre pays. A cet effet, 20 millions sont prévus sur le titre IV.

Croyez bien que je suis, jour après jour, la préparation de ces jeux. La situation de la Fédération de glace pose de très nombreux problèmes. J'ai rencontré hier soir de jeunes sportifs qui n'étaient placés dans les conditions requises pour bien se préparer.

Au-delà de ces événements exceptionnels, l'ensemble du dispositif de préparation au sport de haut niveau bénéficiera de moyens nouveaux.

Je veux tout d'abord souligner que le système des cadres techniques placés auprès des fédérations sportives est maintenu. En ce qui concerne les structures, j'ai obtenu la prorogation du groupement d'intérêt public Sport d'élite et préparation olympique jusqu'au 31 décembre 2000, soit au-delà des jeux Olympiques de Sydney.

Quant à l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau, elle bénéficiera de 4 millions de francs de moyens supplémentaires, qui permettront notamment de développer les conventions conclues avec des entreprises aux échelons national et local. Je vais d'ailleurs entamer une série de rencontres avec les grandes entreprises françaises pour qu'elles accroissent leur contribution à l'insertion professionnelle des sportifs.

Nous travaillons à un statut de l'athlète de haut niveau dans le cadre de la révision de la loi.

Pour autant, les mesures visant le sport de haut niveau et l'olympisme ne doivent pas nous faire oublier l'effort constant et quasi quotidien du ministère en faveur de toutes les formes d'activité sportive. Cet effort est d'ailleurs nécessaire.

Haut niveau et sport pour tous doivent s'épauler. Je considère en particulier qu'il faut renforcer l'impact social et économique des clubs, élément fondamental du tissu associatif et social. Je souhaite également que soit menée une réflexion sur le rapport entre les fédérations et les nouvelles pratiques sportives. C'est l'un des contenus qui seront donnés aux conventions d'objectif signées en 1998 avec les fédérations.

A cet effet, je demande que le surcroît de recettes voté en faveur du FNDS soit affecté en partie au développement du sport de masse, qui pourra ainsi bénéficier de 570 millions de francs, soit une hausse de 10 %.

A mes yeux, le soutien financier aux petits clubs ne saurait passer, contrairement à ce qu'ont suggéré certains, par la remise en cause de la loi Evin.

Sur ce sujet, il convient plutôt de poursuivre la réflexion sur l'affectation à l'ensemble du mouvement sportif d'une partie des droits de retransmission audiovisuelle des manifestations sportives.

M. Bernard Outin. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est l'un des objets de la révision de la loi de 1984, qui tendra aussi également à une meilleure cohérence, à une meilleure cohésion des fédérations au sein desquelles sport pour tous, sport d'élite, sport amateur et sport professionnel doivent s'épauler.

Soyons sûr que 95 % des structures sportives resteront des associations. On peut s'en féliciter. Certains grands clubs professionnels ont besoin que leurs structures évoluent. Après avoir rencontré pendant toute une journée les représentants des clubs professionnels de football et d'autres dirigeants, j'ai constaté qu'il était possible de permettre l'ouverture à une forme de société. Mais le mouvement sportif insiste sur la nécessité de jumeler cette ouverture à des conditions relatives au lien de ces clubs

avec le pouvoir sportif et au fait que ces clubs doivent continuer à œuvrer dans l'intérêt général, pour l'ensemble du mouvement sportif, notamment au niveau de la formation et de l'emploi.

S'agissant, enfin, des rapports entre le sport et la télévision, les problèmes juridiques qui sont actuellement soulevés par la retransmission d'événements sportifs devront être réglés, une fois pour toutes, par la loi. Ce sera notamment l'objet de la révision simultanée des lois relatives au sport et à l'audiovisuel.

En ce qui concerne le Grand Prix de France, nous avons élaboré un décret, comme vous avez pu le lire dans la presse, à partir de la reprise d'un travail sérieux et responsable, qui s'appuie réellement sur la loi de 1984 et qui ne donne pas un pouvoir absolu aux fédérations internationales comme le proposait le précédent décret, qui n'a d'ailleurs pas été publié. Avec l'ensemble des chaînes de télévision, nous avons abouti à un protocole d'accord. Mardi dernier, lors de ma rencontre avec le président de la fédération internationale et celui de la fédération nationale, nous avons pu faire de grands pas en avant qui peuvent nous faire dire aujourd'hui qu'il y a toutes les chances que, le 11 décembre, soit décidée l'inscription du grand prix de France au calendrier sportif.

M. Edouard Landrain. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je dirai, pour terminer, un mot de l'évolution des dépenses d'équipement de mon ministère.

Par rapport à 1997, la hausse est de près de 72 %. Les crédits d'investissement permettront d'abord le financement des contrats de plan Etat-régions, notamment grâce à une mesure nouvelle de 10 millions de francs au titre VI.

Mais il convient aussi de faire face aux besoins de réhabilitation du patrimoine immobilier. J'ai pu vérifier moi-même l'état de délabrement dans lequel se trouvaient, à l'INSEP, les locaux destinés à l'accueil des sportifs après plusieurs années de manque des moyens nécessaires pour procéder aux travaux.

Un plan pluriannuel de réhabilitation est en cours. Il devra être poursuivi, aussi bien en ce qui concerne le patrimoine de l'Etat que celui des associations.

Je soulignerai enfin que la réhabilitation du patrimoine sportif des collectivités locales retient toute mon attention. Nous avons, lors d'une rencontre avec l'association AIRES, décidé de poursuivre une collaboration tout à fait constructive. J'ai donc demandé qu'un effort significatif soit réalisé sur le chapitre 12 du FNDS, qui permet de subventionner les équipements locaux en faveur de cette réhabilitation. Porté à 75 millions de francs cette année, grâce à un surcroît de recettes, le chapitre devra atteindre 100 millions au moins en 1999 par redéploiement d'une partie des crédits affectés en 1998 aux stades de la Coupe du monde de football, puisque les fameux 45 millions annoncés n'avaient pas été budgétés en 1997. C'est la preuve concrète que l'Etat prend ses responsabilités aux côtés des collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française, la parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Madame la ministre, chacun de nous en convient, le sport, qu'il soit collectif ou individuel, peut être un formidable vecteur d'intégration sociale. Il offre une identité, une dépense d'énergie, un challenge, qui peuvent faire oublier les divisions de la vie.

Nous sommes ici tous fiers des 160 000 associations sportives réparties sur notre territoire. Nous savons pertinemment qu'elles jouent un rôle éducatif, social et culturel, puisque fondamental pour la formation et l'insertion dans la vie active de notre jeunesse. Nous leur sommes également reconnaissants d'animer la vie locale.

Pour autant, que constate-t-on ?

Les bénévoles qui composent ces clubs disposent de moyens financiers insuffisants pour assurer leur mission dans de bonnes conditions. Ils sont par ailleurs soumis à des réglementations plus complexes, plus sévères et plus contraignantes, qui limitent fortement leurs marges de manœuvre. Je ne citerai que la loi Evin, la responsabilité civile et la responsabilité personnelle des dirigeants.

Résultat, de nombreux responsables d'associations sportives, découragés, jettent l'éponge ou bottent en touche !

Cette érosion du bénévolat est particulièrement manifeste dans les clubs du monde rural. On déplore la mort lente de beaucoup d'associations sportives.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Mme Alliot-Marie et M. Drut avaient entamé une réflexion sur le statut des bénévoles. Vous avez également annoncé, madame la ministre, la mise à l'étude d'un projet de charte de la vie associative. Pouvez-vous nous en préciser les grands axes ?

De l'assouplissement du mode de fonctionnement des clubs et d'un soutien financier plus important aux associations sportives amateurs vont dépendre la survie d'activités sportives dans le monde rural et, plus globalement, l'harmonie de notre tissu social. Pour atteindre ces objectifs, il faut tendre vers un accroissement significatif du budget de la jeunesse et des sports, dont la modicité contraste fortement avec la place occupée par le sport dans notre société. A l'instar du 1 % culturel, on devrait parler du 1 % sportif ; on en est loin !

Concrètement, allez-vous, madame la ministre, assouplir le fonctionnement des associations amateurs, leur octroyer des moyens financiers supplémentaires et préconiser une réduction du taux de la TVA sur les installations sportives ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Lorsque je rencontre les bénévoles – sportifs, du mouvement associatif ou de la jeunesse et de l'éducation populaire – je ressens leur lassitude et parfois même leur souffrance. Il faut intervenir très vite car, sans le bénévolat, il faut le dire clairement, c'est toute la vie associative qui s'écroulerait ; c'est un ferment de démocratie, de prise de responsabilité, de citoyenneté qui manquerait à notre pays.

M. Jean-Louis Idiart. Tout à fait !

M. Jean Michel. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je suis chargée de piloter un travail sur le statut du bénévolat. Les propositions existent, car cela fait des années que les associations se penchent sur cette question. Il fallait la volonté politique de légiférer et de prévoir les moyens financiers nécessaires. C'est fait ! Une loi est annoncée pour 1999. Quels en sont les axes ?

Premier axe : la reconnaissance du bénévolat. Reconnaissance pour les jeunes dans le cursus de formation ; dans le cursus universitaire, comme cela existe dans d'autres pays, mais reconnaissance aussi dans le cursus professionnel, parce que le bénévolat permet d'acquérir des connaissances, une expérience qui sont utiles dans la vie active.

Deuxième axe : la disponibilité. Je compare souvent le bénévole au délégué syndical ou au délégué du personnel qui dispose d'un crédit d'heures parce qu'il joue un rôle social, civique. Le bénévole doit, lui aussi, bénéficier d'heures de disponibilité pour accomplir ses tâches, car il joue le même rôle à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

M. Jean-Louis Idiart. Absolument !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Enfin, troisième axe : l'indemnisation des frais induits par le bénévolat.

Au-delà du statut du bénévolat, il faut créer dans nos structures d'Etat et, pour mon ministère, au niveau des directions départementales jeunesse et sports, des cellules d'aide à la gestion, à la création du mouvement associatif. Cela correspond à une demande qui m'est faite lors de toutes les rencontres de la jeunesse auxquelles je participe. Les jeunes ont en effet besoin de trouver des gens disponibles pour leur expliquer comment monter un dossier, quelles sont les démarches à accomplir, où il faut s'adresser. C'est l'une des propositions que nous ferons le 30 novembre prochain pour simplifier la création associative, notamment par les jeunes.

J'en viens à la question de l'allègement des procédures. Une association qui se crée doit attendre un an pour toucher sa première subvention. Pour des associations, des grands réseaux qui existent depuis des années, cela ne pose pas de problèmes, même si le fonds de roulement est parfois extrêmement faible, mais il en va autrement pour les jeunes associations qui lancent de nouveaux projets. Nous allons donc travailler à un allègement des procédures selon l'idée qu'il vaut mieux renforcer le contrôle de l'utilisation de l'argent public que créer toute une série de préalables à l'obtention de cet argent.

S'agissant de la baisse de la TVA sur les équipements sportifs, la question a déjà été posée en 1995 et elle s'est alors heurtée à un arbitrage défavorable. Nous pensons faire entrer cette proposition dans le cadre de la loi d'orientation sur le sport en mars 1998. Un travail interministériel doit permettre d'aboutir sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann et M. Alain Ferry. Très bien !

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Depuis déjà plusieurs années, nous assistons à une diminution régulière du nombre de conseillers techniques dans différentes disciplines sportives dont la compétence relève pourtant de la responsabilité de l'Etat. Les comités départementaux se trouvent ainsi confrontés à des difficultés d'encadrement. De ce fait, et pour répondre au désengagement de l'Etat, certains conseils généraux, dont celui de la Loire auquel j'appartiens, ont accepté la prise en charge partielle du financement de conseillers techniques. A titre d'exemple, le conseil général de la Loire a consacré, en 1997, 680 000 francs de crédits à treize conseillers techniques.

En 1998, ce devrait être 800 000 francs.

Ma question est simple, madame la ministre : accepteriez-vous, dans le cas où la collectivité départementale prendrait en charge 50 % du coût d'un conseiller technique départemental, de financer les 50 % complémentaires dans le cadre d'une convention ? Une réponse positive de votre part irait dans le sens de l'emploi et répondrait aux besoins d'encadrement des milieux sportifs. D'avance, je vous remercie.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, les conseillers techniques jouent en effet un très grand rôle et les fédérations sportives font de plus en plus appel à eux au plan départemental pour développer une aide de proximité au niveau des clubs.

Vous l'avez vu, le financement de la mesure que vous proposez n'est pas prévu dans le budget. Je ne vous dirai donc pas que je vais la mettre en œuvre. Cela dit, le plan sport-emploi peut être une aide intéressante pour la mise en place de conseillers techniques départementaux.

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Au terme de la loi, l'homologation de tous les stades, de toutes les enceintes sportives devrait être achevée en janvier 1998. Pour de multiples raisons, cela ne sera pas possible et je crois savoir qu'une nouvelle date butoir a été fixée. Ce serait le 1^{er} juillet 1999, pour ne pas perturber les championnats nationaux. Où en est-on très exactement et quelle méthode le Gouvernement entend-il utiliser pour repousser la date butoir prévue par la loi ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. La mise aux normes de sécurité des installations sportives pose de très lourds problèmes de financement aux collectivités locales. Mon ministère va essayer d'y contribuer un peu plus. Pour l'instant, nous essayons d'obtenir un nouveau délai en repoussant l'échéance du 1^{er} juillet 1999 à l'an 2000. Nous n'avons pas encore de réponse définitive, mais nous travaillerons avec détermination dans ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame la ministre, à l'occasion de l'examen des crédits de votre ministère en commission des affaires sociales, certains de nos collègues et moi-même sommes revenus sur le problème de la réglementation de la vente de boissons dans les installations sportives telle qu'elle résulte de la loi Evin. Ce matin, plusieurs intervenants en ont parlé, en particulier le rapporteur pour avis.

En 1996, ici même, nous avons connu à plusieurs reprises un débat sur ce thème, débat qui s'est conclu par un assouplissement relatif de la réglementation. Toutefois, le problème demeure, puisque nous sommes régulièrement interpellés dans nos circonscriptions par des maires ou des responsables de clubs sportifs. Aussi, permettez-moi de faire état d'une lettre que vient de m'adresser un président de club de football de mon département. J'en cite quelques passages :

« Monsieur le député, ce dimanche 19 octobre nous avons eu la visite de la gendarmerie nous signalant l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées – bière, vin – dans les enceintes d'installations sportives...

« Notre club de football, au cœur de notre petit village de six cents habitants, compte quatre-vingt-quinze licenciés et sept équipes. Il n'a comme seules ressources financières que les recettes procurées par la vente de calendriers, un bal, un méchoui et bien sûr la buvette.

« Notre budget annuel doit prendre en charge l'électricité, l'eau, le gaz, l'entretien du terrain et des vestiaires, le remboursement à la commune de l'emprunt contracté par la mairie pour le financement des vestiaires...

« Si cette interdiction n'est pas levée ou aménagée sensiblement, c'est l'avenir même de notre club qui est menacé...

« Notre stade est plus un lieu de rencontre conviviale que sportive pour une majeure partie de nos spectateurs...

« Comptant sur votre compréhension, nous espérons de votre part, monsieur le député, un soutien et des propositions de solutions nouvelles qui ne pourront qu'encourager nos bénévoles bien démoralisés... »

Alors, madame la ministre, que comptez-vous faire pour aider les petits clubs sportifs de ce pays ? Quelle réponse apportez-vous à ce président qui, à l'image de centaines de milliers de bénévoles, se dévoue sans compter pour notre jeunesse et en a assez aujourd'hui de ces tracasseries ? D'avance, je vous remercie pour eux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je connais les difficultés des petits clubs ; je les constate chaque fois que j'assiste à un forum sportif.

Vous me dites que la solution, c'est la buvette.

M. François Rochebloine. C'est l'une des solutions !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Repartons de l'origine, c'est-à-dire de la loi Evin.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, c'est une loi de santé publique dont certaines dispositions touchent la pratique sportive. Au moment où une nouvelle enquête, dont la presse vient de se faire l'écho ce matin, montre que le tabagisme et l'alcoolisme touchent de plus en plus les jeunes de moins de vingt-cinq ans, il ne serait pas sérieux d'ébrécher cette loi Evin.

M. François Rochebloine. De toute façon, les jeunes amènent leurs packs de bières !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. La loi Evin, c'est aussi, ne l'oublions pas, l'interdiction de l'affichage et de la retransmission de publicités pour le tabac et l'alcool.

M. François Rochebloine. Ce n'est pas le problème !

Mme Catherine Picard et M. François Colcombet. Il fallait le faire !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. La question est dès lors la suivante : de quelles autres ressources les clubs peuvent-ils disposer ?

Je vois deux ressources essentielles supplémentaires, et je ne me tourne pas vers les collectivités locales.

D'abord, l'Etat, bien sûr, doit apporter une aide plus importante aux clubs. Nous en avons parlé tout à l'heure lorsque nous avons évoqué le retour du FNDS à sa mission.

Ensuite, et là je pose le problème de façon claire, il faut que l'argent, public ou privé, qui arrive dans les fédérations parvienne aux clubs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Edouard Landrain et M. Philippe Martin. C'est vrai !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est une question de fond. En effet, les sommes provenant des droits d'exclusivité, qui sont l'une des principales ressources du sport, ont doublé en trois ans, mais cet argent reste coincé – si vous me permettez l'expression – à certains niveaux et n'alimente ni les petits clubs pratiquant le sport qui rapporte cet argent, ni les autres sports qui n'ont pas la chance d'être médiatisés.

M. Alfred Recours. Sans parler de la taxation des clubs par certaines fédérations !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Donc, aujourd'hui, les clubs s'appauvrissent et certains déclarent même moins de licenciés qu'ils n'en ont pour que l'argent ne leur soit pas « piqué » d'en haut ! Si bien que des fédérations entières connaissent de plus en plus de difficultés tandis que d'autres profitent de l'exclusivité médiatique.

C'est pourquoi je suis décidée, tout en sachant que je me heurterai à des résistances, à aller au bout de la concertation avec le mouvement sportif, des présidents aux bénévoles des clubs, pour obtenir une péréquation de l'argent provenant des droits de télévision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Mais j'en reviens aux buvettes. Nous sommes aujourd'hui dans une période d'évaluation de la loi Evin. Aucun des dirigeants de clubs de football amateur que j'ai rencontrés à Clairefontaine n'a remis en cause le bien-fondé de cette loi.

M. François Rochebloine. Sur les buvettes ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Leurs demandes précises, que j'ai d'ailleurs transmises à la commission d'évaluation, portaient sur la date de dépôt des demandes de dérogation dans le souci de ne pas gêner l'établissement des calendriers sportifs. De nombreux présidents de club préféreraient, pour simplifier les choses, que ce dépôt se fasse auprès du maire plutôt qu'auprès du préfet. Je vous rappelle qu'il est déjà possible d'obtenir une dérogation pour dix jours...

M. Edouard Landrain. Par section !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... par section, en effet ! Je ne pense pas que l'on puisse demander un nouvel assouplissement de la loi.

M. François Rochebloine. Si, M. le rapporteur en a parlé !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur Rochebloine, un député de votre groupe insistait récemment sur la nécessité d'augmenter les crédits pour lutter contre l'alcoolisme et le tabagisme et de mener un combat sans faiblesse contre ces deux fléaux.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Edouard Landrain. Et il avait raison !

M. François Rochebloine. Nous sommes d'accord !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Décider un assouplissement de la loi Evin à la veille de la Coupe du monde de football n'irait pas vraiment dans ce sens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. François Rochebloine. Et les petits clubs ?

M. Edouard Landrain. On boit du champagne dans les tribunes officielles !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Madame la ministre, ma question porte sur le devenir du Stade de France après la Coupe du monde de 1998, et notamment sur la recherche d'un club de foot résident.

Je suis chaque année amené à me prononcer sur deux budgets, et d'abord celui de la ville de Paris, qui a été fortement mis à contribution ces deux dernières années, notamment pour l'homologation du Parc des Princes en vue de la Coupe du monde, ce qui est tout à fait normal. Suite au départ de la Fédération française de football et de la Fédération française de rugby, la ville de Paris ne tire quasiment plus aucune recette de la gestion du Parc des Princes. Le renouvellement de la convention de gestion, actuellement en discussion, nous amène à envisager un investissement de 150 millions de francs environ pour que le Parc des Princes puisse garder son club résident actuel, à savoir le PSG, comme tout le monde le sait.

Parallèlement, je suis amené aujourd'hui à me prononcer sur le budget de la jeunesse et des sports, donc à prendre en compte, dans les perspectives budgétaires pour l'année prochaine, le devenir du Stade de France après la Coupe du monde.

Vous avez hérité, madame la ministre, d'un contrat de concession très favorable à la partie privée...

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Patrick Bloche. ... qui hypothèque lourdement l'avenir d'un point de vue financier puisque, s'il n'y a pas de club résident dès la saison 1998-1999, l'Etat devra verser chaque année 50 millions de francs.

Madame la ministre, le PSG va-t-il rester au Parc des Princes ou aller au Stade de France ? S'orientent-on vers la création d'un second club résident en région parisienne, ce qui demande du temps – or le temps presse – et exige aussi et surtout beaucoup d'argent ?

M. le président. Le temps presse pour vous aussi, monsieur Bloche !

M. Patrick Bloche. Je termine, monsieur le président.

En tant que Parisien, je tiens évidemment à ce que le PSG reste au Parc des Princes, mais ce ne peut pas être à n'importe quel prix, notamment pour les contribuables parisiens et compte tenu de la situation financière de la ville de Paris. Les conséquences budgétaires de la question que je pose sont donc importantes, aussi bien pour les Parisiens que pour les Français.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, entre ces deux budgets, je comprends votre dilemme. (*Sourires.*)

Plus sérieusement, je rappelle que la concession signée en avril 1995 par le gouvernement de l'époque engageait l'Etat pour une participation à la construction du Stade de France de 1,254 milliard, plus les 150 millions liés ensuite à la dépollution du sol.

Deuxièmement, aux termes d'un marché un peu étonnant, elle engageait l'Etat à indemniser le consortium, s'il n'y avait pas de club résident, à hauteur de 50 millions la première année, de 50 millions également la deuxième et de 68 millions à partir de la troisième.

Au cas où un club résident s'installerait au Stade de France, la concession prévoyait, dans l'hypothèse où les recettes n'atteindraient pas 73 millions par an, que l'Etat couvre le manque à gagner.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Indéfendable !

M. Edouard Landrain. Et la Bibliothèque de France ?

M. François Rochebloine. Combien elle coûte ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Bien sûr, la concession précise que le concédant peut la rompre. Mais, à ce moment-là, il doit payer immédiatement 1 milliard et quelques de sa poche au concessionnaire !

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Ben voyons !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je précise que cette concession – que certains, parfois, semblent découvrir – a été validée par un vote à l'Assemblée nationale le 11 décembre 1996.

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Eh oui !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous comprenez tous qu'un tel équipement sportif ne peut pas « vibrer » qu'avec des concerts de groupes.

M. Edouard Landrain. Bien sûr !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il a besoin d'événements sportifs de haut niveau. Sont déjà prévus les grands matchs de rugby et les grandes finales de foot. Hélas ! le coût actuel de location proposé par le consortium empêche qu'on puisse envisager d'organiser au Stade de France les championnats du monde d'athlétisme. Mais je vais entamer le débat avec le consortium sur la justification de tels coûts de location.

De toute façon, de grands événements ne suffisent pas pour qu'un public s'attache à un stade. Pour qu'il le fasse vivre et qu'il devienne ainsi partie prenante de son esprit sportif, il faut un club résident.

Bien évidemment, l'idée qu'il puisse y avoir deux grands clubs de football en Ile-de-France est tout à fait justifiée. L'engouement de la jeunesse, l'importance du public et de la pratique sportive dans cette région devraient permettre la coexistence de deux clubs, comme c'est le cas dans de nombreuses capitales européennes.

Cela dit, un club ne se crée pas du jour au lendemain. Sans même parler du financement, il faut plusieurs années pour qu'une équipe se construise et prétende au plus haut niveau. Il ne suffit pas d'acheter des joueurs à d'autres clubs. Par conséquent, la position de bon sens, qui correspond aussi à la meilleure préservation des deniers publics, consiste à envisager la venue du PSG au Stade de France. Bien évidemment, c'est le club lui-même qui décidera. Nous n'avons heureusement aucun moyen de faire pression sur lui pour qu'il change de stade.

En admettant, ce qui est loin d'être évident, que le Paris-Saint-Germain accepte d'aller au Stade de France, quel sera l'avenir du Parc des Princes ? Il faudrait que l'on puisse entamer ce débat avec la ville de Paris.

M. Jean-Louis Idiart. Est-ce possible ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Ni la ville de Paris ni le ministère ne pourront prendre cette décision à la place du Paris-Saint-Germain. Mais comme il est possible que le PSG accepte de quitter le Parc des Princes, il faut envisager l'ouverture de discussions sur l'avenir de ce stade.

Je pense personnellement qu'il y a la place, dans la région Ile-de-France, pour deux grands stades, surtout si, comme on peut le souhaiter, Paris et l'Ile-de-France posent très rapidement leur candidature aux jeux Olympiques.

M. François Rochebloine. Ce n'est pas demain la veille !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Bref, je renvoie la question à la ville de Paris et à ses élus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Alain Barrau, rapporteur spécial. Excellente réponse !

M. le président. La parole est à Mme Yvette Benayoun-Nakache.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Madame la ministre, une fois que l'on a dénoncé le mauvais rapport du sport à l'argent – ou de l'argent au sport – on ne peut que constater l'écart démesuré entre le sport d'élite et le sport de masse et, par voie de conséquence, la difficulté de fonctionnement des petits clubs dits amateurs, notamment ceux qui pratiquent le football. Ces clubs s'appuyant sur le bénévolat dans les quartiers défavorisés, que je préfère appeler démunis, sont dans une situation qui relève de l'héroïsme, tant leurs moyens sont indécents, comparativement à leur extraordinaire action d'intégration sociale.

Dans ces conditions, ne serait-il pas opportun d'envisager en leur faveur, après en avoir parlé avec les différents acteurs sportifs locaux, un prélèvement de 1 % sur toutes les recettes des grandes rencontres sportives, ainsi que sur toutes les retransmissions télévisées ? Ce ne serait que traduire la juste solidarité des grands clubs envers les petits clubs, qui sont d'ailleurs leur vivier et leur permettent les excellents résultats que l'on sait.

Je n'en veux pour preuve que l'exemple de l'Union sportive de Bagatelle, club d'un des quartiers de ma circonscription toulousaine, qui est en passe d'accéder dimanche au sixième tour de la coupe de France de football. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Madame la députée, la situation des petits clubs est en effet extrêmement difficile qu'il s'agisse de leur situation financière, des conditions de travail de leurs bénévoles ou de leurs problèmes avec le fisc et avec l'URSSAF.

Je ne pense pas – je le dis tout de suite – qu'il y ait trop d'argent dans le sport. Je pense au contraire qu'il n'y en a pas assez et qu'il faut y injecter plus d'argent public et plus d'argent privé. Mais cet argent doit être mieux réparti. Autrement dit – c'est une expression que j'emploie volontiers quand je ne suis pas à l'Assemblée nationale (*Sourires*) – l'argent doit aller « jusqu'au bout des pieds du mouvement sportif » ; il doit irriguer jusqu'à la base pour qu'il puisse se tenir debout.

Dans le projet de loi que nous sommes en train de préparer avec le groupe de travail que nous avons mis en place, et dont nous allons enrichir les conclusions par les

réflexions issues des forums sportifs tenus au niveau local, nous envisageons d'instituer un prélèvement sur les ressources publicitaires liées à la retransmission télévisée des événements sportifs. Ce prélèvement pourrait alimenter un fonds, cogéré bien sûr avec le mouvement sportif, dont les dotations seraient réparties non seulement du grand club professionnel jusqu'au club amateur de la discipline concernée, mais aussi, de façon transversale, entre les diverses fédérations. Ainsi, celles qui ne disposent pour ainsi dire d'aucune recette publicitaire parce que leurs compétitions ne sont pas télévisées pourraient également en bénéficier.

Je vous le dis franchement, cette proposition va susciter un grand débat dans le mouvement sportif.

M. François Colcombet. Mais elle est excellente !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il va falloir mener ce débat en faisant appel à la responsabilité de l'ensemble des acteurs. Il est clair, en effet, qu'on ne pourra pas s'en sortir si trois ou quatre fédérations monopolisent les droits médiatiques en laissant mourir, petit à petit, les autres disciplines. Le mot « solidarité » ne doit pas rester étranger au mouvement sportif.

A cette proposition s'ajoutent naturellement – je n'y reviens pas – toutes les mesures que nous avons annoncées sur l'utilisation du FNDS, sur l'aménagement de la fiscalité, sur le statut du bénévolat. J'ai déjà expliqué qu'il fallait aider les dirigeants bénévoles de clubs à obtenir les lieux et les moyens de se faire mieux entendre au sein de leur fédération. Ainsi, l'utilisation des moyens financiers de chaque fédération pourra être réellement discutée avec l'ensemble des dirigeants des clubs locaux et départementaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Stéphane Alaïze.

M. Stéphane Alaïze. Madame la ministre, permettez-moi d'abord de saluer votre courage et de vous dire que nous serons à vos côtés pour vous aider à remettre un peu d'ordre dans les rapports entre les petits clubs et certaines fédérations, car il y en a grandement besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

La pratique généralisée du sport, si elle dépend pour beaucoup du bénévolat et du dévouement associatif, repose cependant, de façon quasiment exclusive, sur les moyens infrastructurels pris en charge et actualisés par les collectivités locales, sans lesquelles, en dehors du sport en milieu scolaire, la vie sportive serait particulièrement pauvre dans nos communes. Celles-ci ont d'ailleurs été récemment appauvries par la signature d'un prétendu pacte de stabilité qui leur a fait bien du mal.

Mais cette vérité première pourrait bien ne plus être d'actualité si continuait de se développer la boulimie normative qui se manifeste de façon générale depuis quelques années et qui conduit l'Etat, et surtout certaines fédérations sportives, à multiplier les contraintes réglementaires pour l'exercice du sport, que ce soit pour la détente ou la compétition.

M. François Colcombet et M. Jean-Claude Beauchaud. C'est vrai !

M. Stéphane Alaïze. Si la sécurité du public et des joueurs, si le confort des acteurs du sport doivent être regardés comme des questions d'importance, l'instabilité et l'émiettement normatifs auxquels on assiste depuis peu pourraient bien conduire les collectivités locales à un désengagement malheureux mais inéluctable, compte tenu

de l'ampleur et de la reconduction régulière des moyens financiers à mobiliser pour satisfaire ces exigences sans cesse renouvelées.

C'est pourquoi, eu égard à la nécessité d'amener les fédérations à se coordonner entre elles pour harmoniser leurs exigences en matière d'invention de nouvelles normes, surtout lorsque les pratiques qu'elles fédèrent séparément ont recours aux mêmes équipements, il apparaît capital que soit rapidement mis en œuvre, dans ce domaine, le principe « décideur-payeur ».

Ainsi, tout en imposant aux actuels décideurs – qui ne sont pas les payeurs d'aujourd'hui, il faut le souligner – d'être les copayeurs de demain, cette proposition favoriserait la nécessaire coordination à instaurer entre les différents partenaires impliqués, de façon à éviter que ne se perpétue, pour les collectivités locales, le sentiment désagréable d'être prises en otage.

Pour parvenir à ce résultat idéal, mais aussi parce que vos contraintes budgétaires sont réelles et que la médiation à outrance du sport en général a favorisé le développement exponentiel d'un marché télévisuel de la compétition sportive, visiblement très fructueux, je ne vois pas quelle raison particulière pourrait s'opposer à la création d'une taxe sur les contrats télévisuels de retransmission des compétitions sportives, à laquelle seraient assujetties les chaînes de télévision et les fédérations ou ligues sportives et dont la recette pourrait servir à accompagner le développement et la mise à niveau régulière des équipements sportifs communaux. Cette taxe pourrait être affectée – pourquoi pas ? – au Fonds national pour le développement du sport, qui se verrait alors doter d'une organisation paritaire ou collégiale du type du FNDVA, où pourraient enfin se coordonner, en concertation entre les fédérations, le ministère et les élus, les nécessaires besoins normatifs et les orientations en matière de financement des équipements sportifs communaux.

Madame la ministre, votre sens prononcé de la défense de l'intérêt général et votre attachement au juste équilibre entre le sport de masse et l'expression élitiste de cette activité humaine essentielle à l'équilibre physique et psychologique des individus, mais aussi à notre société, ne vous conduisent-ils pas à soutenir la proposition de création de cette taxe, dont les modalités techniques et pratiques pourraient être examinées au cours de la navette de votre projet de budget entre les deux assemblées ?

S'agissant de l'élargissement et de la structuration du FNDS en conséquence des mesures que je propose, ne pourriez-vous pas prévoir des dispositions précises dans votre projet de loi sur le sport, dont la discussion est prévue, en principe, pour le début de l'année prochaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il est exact, monsieur le député, que les normes d'homologation exigées par les fédérations ont donné lieu, ces dernières années, à une sorte de surenchère. Nous avons donc demandé aux fédérations de faire un effort pour essayer de les clarifier et surtout pour se mettre d'accord entre elles. C'est ainsi que nous avons réuni les fédérations susceptibles d'utiliser le même gymnase – celles de handball, de tennis, de basket, de volley, notamment – afin qu'elles définissent, une fois pour toutes, leurs exigences communes pour la pratique de l'ensemble de ces sports.

Sur la base de ce travail, qu'elles ont effectué avec l'appui des services du ministère, nous avons pu, avec les cinq présidents de fédération, éditer une plaquette offi-

cielle, qui va maintenant être diffusée à toutes les collectivités territoriales. Celles-ci disposeront ainsi d'un instrument fiable pour se conformer aux normes de la pratique multifonctionnelle, que ce soit en salle ou sur les terrains de plein air. Les élus, grâce à cet accord, n'auront plus à adapter leurs équipements à chaque type de sport qu'ils voudront faire pratiquer dans leur commune. Et les fédérations elles-mêmes ne pourront que gagner à ce travail de simplification des normes d'homologation.

S'agissant de la taxe de retransmission, je viens d'évoquer les pistes que nous envisageons d'emprunter. Mais si elle est instituée, il faudra bien se mettre d'accord sur l'utilisation du fonds qu'elle alimentera, sur les missions qui lui seront assignées. Il est évident que la priorité sera donnée à la vie des clubs, à la pratique amateur, au sport pour tous. Vous me proposez maintenant qu'une part de cet argent soit consacrée aux équipements. Il faut en discuter. Mais la loi devra définir précisément l'affectation de cette taxe, pour que le mouvement sportif n'ait pas l'impression qu'on lui prend de l'argent sans que soient clairement définies son utilisation, et surtout les procédures permettant d'en décider. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons à une question du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Madame le ministre, nous sommes à quelques mois d'un événement sportif majeur : le déroulement de la Coupe du monde de football en France. Vous connaissez comme moi tout le bénéfice que pourraient en tirer les entreprises françaises. Or rien n'est fait pour les inciter à investir et à s'investir, afin de faire valoir la qualité de nos activités et de nos produits. Le Président de la République lui-même est intervenu pour souligner toute la portée de cet événement et l'ampleur de ses retombées économiques potentielles.

La loi Evin, basée sur un principe d'interdiction de la publicité en faveur des boissons alcoolisées, au lieu d'un principe d'éducation à une consommation raisonnée, a lourdement pénalisé la communication sur les vins français, produits du terroir national. De brillants technocrates ont voulu, encore une fois, au moyen de cette loi de prohibition, l'une des plus sévères en Europe, faire le bonheur des Français malgré eux. Quel manque de considération pour le sens des responsabilités de nos concitoyens !

En conséquence, près de 800 000 emplois liés à la production viticole nationale, qui réalise un chiffre d'affaires de près de 30 milliards à l'exportation, seront privés de tout le bénéfice économique qu'ils pouvaient attendre de cet événement de portée mondiale.

Votre collègue Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, s'est même dit prêt à aggraver la sévérité de la loi Evin. Il a annoncé son intention de l'appliquer avec fermeté, y compris s'il faut aller à l'encontre d'intérêts particuliers.

Madame le ministre, pourquoi ne pas prendre des mesures incitatives fortes afin de faire de la Coupe du monde de football une vitrine de l'économie nationale ? Au regard de l'importance économique de cet enjeu, pensez-vous vraiment que défendre le vignoble français, ce soit défendre des intérêts particuliers ?

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En effet, monsieur le député, la Coupe du monde de football constitue une chance pour la France, pour son image, pour ses habitants et pour son développement économique. D'ailleurs, je regrette que les grandes entreprises françaises ne se soient pas engagées comme elles auraient dû le faire et qu'elles aient souvent fermé la porte au Comité français d'organisation qui sollicitait leur aide. Au total, très peu d'entreprises sont « sponsors » et ont apporté leur concours aux projets d'animation.

Sur la loi Evin, je vais redire ce que j'ai déjà dit et que je ne me lasserai pas de répéter. La loi Evin est une loi qui porte sur la santé publique et qui ne peut être remise en cause pour des raisons de pratique sportive.

Vous avez fait allusion au vignoble français. Croyez, monsieur le député, que j'y suis comme vous très attachée. Je suis convaincue que, grâce aux initiatives prises notamment par le ministère du tourisme – je pense par exemple au passeport-touriste – les étrangers qui arriveront pour suivre un match dans telle ou telle région seront amenés à découvrir cette région, avant et après le match. La Coupe du monde va entraîner un grand brassage de population. Et les animations organisées autour de cet événement constitueront un bon moyen de valoriser les vins français sans qu'ils soient dans les stades, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. François Colcombet.

M. François Colcombet. Madame la ministre, au fil des années, on a assisté depuis la fin de la guerre à un développement de l'usage de la drogue. Beaucoup a été fait en matière de répression, de prévention, de réinsertion, avec des succès divers pour ne pas dire plus que mitigés. Ainsi, on avait fondé beaucoup d'espoirs sur l'éducation et la prévention. Dans cet esprit, le développement du sport apparaissait comme une bonne et même une très bonne réponse, d'ailleurs selon un dicton qui était devenu populaire, faire du sport détournait de la drogue.

Mais nous constatons aujourd'hui que de nombreux sportifs usent de produits prohibés. Ce fléau atteint presque tous les sports, et se développe même hors du sport professionnel. Or, comme ils l'avaient fait pour les vedettes de la musique, les jeunes s'identifient volontiers à ces vedettes du sport, y compris pour le pire.

M. Edouard Landrain. Il faut se mettre en « pétard » !

M. François Colcombet. Vous l'avez très bien dit tout à l'heure, madame le ministre, le moment est venu de marquer un coup d'arrêt. Des sommes importantes ont été dégagées pour cette action de dépistage du dopage. Nous sommes sûrs que, sous votre impulsion, la répression suivra.

Ma question portera plus précisément sur un autre aspect auquel vous venez de faire allusion : la recherche. Quelle impulsion allez-vous donner dans ce domaine ? Quelles orientations, quelle coopération internationale envisagez-vous ? Ministre des sports, vous êtes en première ligne pour les sportifs ; ministre de la jeunesse, votre parole sera entendue bien au-delà du monde sportif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Comme vous l'avez dit, monsieur le député, les ravages de la drogue et du dopage touchent le milieu sportif. Je le dis

souvent : le sport n'est pas intrinsèquement porteur de vertu. Il est aussi marqué par les dérives qui traversent l'ensemble de la société. Et le sport professionnel ou de très haut niveau n'est pas le seul concerné par la drogue. Ainsi j'ai appris, en discutant très franchement avec des directeurs de clubs amateurs, que des entraînements de cadets pouvaient se terminer par la consommation de drogues dites douces et que les phénomènes de dopage par mélanges médicamenteux existaient dès ce niveau de la pratique sportive.

L'individu est atteint au cœur de lui-même et le combat que nous devons mener doit être à la mesure des enjeux. Comment pourrait-on accepter que l'usage de la drogue soit banalisé dans les clubs sportifs ? Comment pourrait-on accepter qu'on habitue, dès l'âge de seize ans, un jeune à prendre de la drogue avec ses copains sportifs dans les locaux du club, ou à prendre des produits dopants, de surcroît de très mauvaise qualité à ce niveau ? C'est, bien sûr, sa santé physique et morale de demain qui est en cause.

Avons-nous tout fait jusqu'à présent pour la prévention ? Je ne le pense pas. Peut-être n'avions-nous pas mesuré l'intensité des ravages. Il faut donc aujourd'hui organiser cette prévention en y consacrant les moyens nécessaires. Il faut que l'information circule chez les jeunes, hors des milieux sportifs, dans les collèges, les lycées, et que les documents leur soient accessibles. Nous travaillons actuellement sur des dessins et des bandes dessinées afin, d'abord, de les accrocher et, ensuite, de les alerter par des explications sérieuses.

Il faut également éduquer l'encadrement. Pour ma part, j'ai eu la surprise d'entendre un médecin, ayant de grandes responsabilités dans une fédération sportive, et pas la moindre, me dire qu'il ignorait tout du cannabis ou de l'ecstasy.

M. Edouard Landrain. Qu'il demande à certain ministre ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Nous sommes dans un débat sérieux et très grave, pas dans une discussion politicienne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Il y a donc un problème d'information et d'éducation de l'encadrement.

Mais nous devons aussi examiner la question sous l'angle répressif. N'oublions pas que les sections sportives dépendent des fédérations. N'oublions pas non plus ceux qui fournissent ces produits.

M. Alain Néri, rapporteur pour avis. Eh oui !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Comme je l'ai déjà dit, j'imagine mal des joueurs de haut niveau faire la queue avec leur ordonnance à la pharmacie pour se procurer des produits. Il y a bien quelqu'un qui les leur apporte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Et, souvent, l'encadrement pense davantage au bénéfice qu'il va pouvoir tirer des transferts ou des contrats qu'à la carrière et à l'avenir du sportif lui-même.

Mme Catherine Picard et M. Jean-Louis Idiart. Tout à fait !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est pourquoi j'ai demandé que soient engagées des procédures judiciaires en direction non pas des sportifs, mais de ceux qui fournissent ces produits interdits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Edouard Landrain. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il importe également de donner des moyens à la recherche. Une véritable course de vitesse est engagée entre des laboratoires qui travaillent dans la clandestinité aux produits dopants et ceux qui cherchent la façon de les détecter. Nous avons prévu des crédits supplémentaires. Peut-être faudra-t-il en consacrer davantage encore à la recherche.

Il faut aussi plus de moyens humains. Le seul laboratoire agréé en France est, en effet, très pauvre en personnel. En outre, il doit parfois répondre à la demande de certains pays européens, dépourvus, eux, de ce type de laboratoire. Si nous avons la volonté de multiplier les contrôles inopinés, il nous faut du personnel et des médecins placés à l'abri des pressions, bien évidemment.

En fait, si nous voulons réellement construire une politique de santé pour les sportifs et apporter une réponse médicale à toutes les questions qui se posent – stress, surentraînement, surcompétition, problème de l'entourage, méforme – si nous voulons créer des antennes médicales de suivi des grands sportifs, c'est près de 20 millions de francs qu'il faudrait. Pour en avoir discuté avec M. le président du CNOSEF lundi matin, je sais que c'est cette somme qu'il nous faut pour réellement suivre tous les sportifs de haut niveau, et pas simplement se contenter d'intervenir sous forme de contrôle, alors que le dopage a déjà commencé. Pour moi, l'enjeu et la gravité des problèmes valent cet effort financier et humain.

Bien évidemment, plus la détermination est grande dans cette lutte, plus les contrecoups peuvent être durs. Sachez qu'aucune menace de plainte ne me fera faiblir dans cette action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Borel.

M. André Borel. Madame la ministre, des actions éducatives et culturelles prévues dans le cadre de contrats signés avec des collectivités locales ou des associations ont dû être modifiées en cours d'année pour cause de réduction de crédits. Je ne vous le cache pas, les organisateurs étaient particulièrement déçus, les jeunes également. Or, après nous être renseignés, nous avons appris que ces crédits avaient été utilisés pour le financement du Stade de France.

Madame la ministre, vous ne portez aucune responsabilité en la matière puisque cela était dû à la politique de l'ancien gouvernement. Néanmoins, pouvez-vous nous donner quelques assurances sur le respect des dispositions de la loi sur le fonds national pour le développement du sport, qui prévoit deux sections : le sport de haut niveau et le sport de masse ? Enfin, et cela ne remet pas en cause le sport de haut niveau, n'oublions pas tous les bénévoles. Beaucoup d'intervenants en ont parlé, ils sont essentiels pour l'émulation du sport populaire. Je sais, madame la ministre, que vous y êtes très attentive, mais je tiens à insister car c'est sur leur temps personnel et leur vie de famille qu'ils prennent pour aider les jeunes des quartiers et des villages.

Dernier intervenant ce matin, permettez-moi, monsieur le président, de terminer par une boutade sportive. Mercredi dernier, j'étais bien entendu un fervent supporter du PSG, mais en entendant mon accent, chacun aura compris de quel côté mon cœur penchera, dimanche prochain. (*Sourires.*) N'ayez crainte toutefois, madame la ministre, je ne vous demanderai pas de me donner le résultat du futur match PSG-OM. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Même si j'ai une opinion sur le résultat du match PSG-OM (*Ah! sur de nombreux bancs*), vous comprendrez que je sois tenue à une certaine réserve. (*Sourires.*)

Sur le FNDS, je comprends votre souci. Il est vrai que, ces dernières années, les crédits de ce fonds ont été grandement amputés par la construction du Stade de France. En 1998, nous serons encore amenés à payer 91,5 millions pour les stades de province. Mais le stade de Marseille en a profité, monsieur le député! (*Sourires.*)

Les 45 millions qui avaient été précédemment annoncés par M. Juppé et qui n'avaient pas été inscrits au budget de 1997 sont prévus pour 1998 sur le budget général et non sur le FNDS.

Je le répète, le FNDS doit revenir à sa mission première : l'aide aux clubs. Le deuxième axe de son action sera l'aide incitative auprès des collectivités territoriales pour la réhabilitation du patrimoine sportif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Si l'on ne constate pas pour le FNDS un dysfonctionnement, comme pour le FNDVA, il faut tout de même noter quelques petits problèmes.

Il faut bien évidemment tenir compte des besoins que les fédérations estiment prioritaires dans les équipements pour l'organisation des compétitions. Il faut également tenir compte des besoins locaux et régionaux. Mais il nous faut aussi parvenir à définir les objectifs pour l'année 1998, afin qu'au cours des réunions chacun ne défende pas « son bout de gras ». C'est pour cela que nous travaillons à un projet de lettre d'orientation au FNDS et que j'ai souhaité participer à la première réunion afin, précisément, d'avoir ce débat de fond sur l'utilisation des moyens, d'autant qu'ils seront plus importants en 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Jeunesse et sport ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 23 169 516 francs.

« Titre IV : moins 136 746 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 39 710 000 francs.

« Crédits de paiement : 24 410 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 70 290 000 francs.

« Crédits de paiement : 70 290 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305) ;

Tourisme :

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 28 au rapport n° 305) ;

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome XII).

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

